

Tables des matières

AVANT-PROPOS

A: Section Bleue: Qui sont les victimes? Qu'est-ce que c'est que la traite?

- 1) Qui sont les victimes?
- 2) Qu'est-ce que c'est que la traite?
- 3) La nature du problème
- 4) L'étendue du problème

B: Section Jaune: Les causes et les mécanismes de la traite

- 1) Les causes de la traite
- 2) Les mécanismes et les techniques de la traite

C: Section Rouge: Réflexion théologique et stratégies pour combattre la traite

- a. Réflexion aux funérailles de Tina Motoc
- b. L'Ancien Testament et l'oppression
- c. Jésus et les femmes prostituées
- d. La dignité de la femme: d'après l'enseignement social catholique et les lettres de Jean Paul II
- e. Stratégies pour les Congrégations Religieuses et leurs collaborateurs
- f. Déclaration de l'UISG l'Union Internationale des Supérieures Générales

D: Section Verte: Les tendances globales de l'offre et de la demande (Annexe 1)

- 1) Afrique
- 2) Asie/Australie
- 3) Europe
- 4) Les Amériques

E: Section Orange: Les Normes internationales (Annexe 2)

F: Section Mauve: Réseaux des groupes travaillant contre la traite (Annexe 3)

- a) Quelques organisations choisies
- b) Réseaux des Congrégations Religieuses
- c) Sites WEB
- d) Choix Bibliographique

G: Section Rose: Comment organiser un atelier (Annexe 4)

Remerciements

Avant-propos

La traite des femmes et des enfants représente une violence contre les femmes et les enfants et constitue une atteinte à leurs droits fondamentaux. Ce phénomène s'accroît dans plusieurs régions du monde. Les membres du groupe de travail sur la Traite des Femmes et des Enfants ont reconnu l'ampleur du problème à travers leur expérience personnelle et à travers les autres religieux/religieuses qui travaillent avec des femmes et des enfants dans cette situation. Il faudrait, à notre avis, mobiliser les religieux/religieuses du monde entier dans les domaines de la prévention, de la rééducation et de l'action politique. Nous espérons que ces matériaux vont sensibiliser les congrégations religieuses d'hommes et de femmes, ainsi que des groupes au sein de l'Eglise et des réseaux d'ONG qui collaborent avec les congrégations.

Ces matériaux donnent un aperçu des principales questions concernant la traite des femmes et des enfants et indiquent des pistes possibles de coopération pour y faire face. Ils offrent aussi:

- l'occasion d'attirer l'attention du grand public sur cette question;
- des informations tirées de documents officiels des Nations Unies, y compris une publication d'UNIFEM, UNDP et SEAWATCH; des reportages et des articles de divers organismes qui travaillent dans le secteur de la traite des femmes et des enfants;
- des ressources pour une réflexion théologique;
- des idées d'atelier à la fin de chaque partie et dans une annexe.

Le groupe de travail espère que ces matériaux susciteront une étude plus approfondie et donneront lieu à une action au niveau local, national et global.

¹ UNIFEM East and South-East Asia, *Trafficking in Women and Children. Mekong Sub-Region*, 23 September 1998 (Accès <http://.unifem-eseasia.org/Resources/Traffick2.html>).

Qu'est-ce que c'est que la traite? Qui en sont les victimes?

Des histoires de victimes de la traite

Les histoires suivantes ont été racontées par des victimes de la traite ou par des personnes qui travaillent avec elles. En lisant chaque récit:

1. Essayez d'entrer autant que possible dans le contexte.
2. Posez-vous la question sur le type de contexte qui permet la traite?
3. À la lumière de ces situations, comment définir la traite?



(a) Lena nous raconte

“Vous ne pouvez pas utiliser mon vrai nom. Ou même le nom que l'on m'a donné en Chine. Je ne sais même pas quel devait être mon vrai nom. Je ne suis plus la même personne qui a quitté ce village il y a deux ans. Mon corps y est retourné mais mon âme reste ailleurs.”

“Personne ne me reconnaît plus et tous viennent me voir... Je pense qu'on vient me dévisager

parce que je suis sale maintenant. Je suis d'une saleté répugnante à l'intérieur de moi et mon âme est vide. Je ne sais pas si je peux vivre comme cela. Ma mère vient dans ma chambre et me dit 'Lena, tu étais tellement gentille. Si seulement tu n'avais pas changé'. Et moi, je dis, 'Maman, j'ai changé. Quelque chose est morte en moi. Je pense que c'est le bonheur'”.

Je n'ai jamais pensé que cela allait m'arriver. J'avais seize ans quand ils sont venus au village. Ils avaient l'air très bien et ils nous ont proposé de travailler comme cuisinière en Chine. Le programme paraissait très bien. Trois mois de formation gratuite suivie par une année de travail dans un hôtel de luxe chinois. Neuf filles et moi avons signé le contrat. Ils ne nous ont pas donné le temps de le lire ni de le montrer à nos parents. J'ai cru que nos parents devraient obligatoirement signer, puisque nous étions toujours à l'école, mais ils ont dit que non. Ils avaient hâte et nous avons signé, de peur que toutes les places ne soient prises.

Nous étions tellement ravies quand nous avons reçu notre billet et notre visa pour la Chine et les gentilles personnes qui étaient venues à notre village nous ont accompagnées à l'avion. Nos familles ont pensé que nous gagnerions beaucoup d'argent et que nous pourrions les aider. Mais non, tout était différent. Pendant le vol nos accompagnateurs nous ont traitées comme des criminelles. En Chine ils ont brûlé nos passeports. Quand Masha a essayé de lutter contre eux, ils l'ont battue et l'ont violée devant nous toutes. Il n'y avait aucune école de formation, aucun travail. Il n'y avait qu'un bordel. La première journée en Chine ils nous ont fait visiter une morgue pour nous montrer les corps de deux filles qui avaient sauté par la fenêtre dans une tentative d'évasion. Ils nous ont dit qu'il n'y avait aucune issue avant d'avoir travaillé comme prostituée assez longtemps pour rembourser nos billets et nos frais. Mais, eux, ils ont gardé tout l'argent.

Je suis revenue à la maison parce que la police a fait une rafle dans notre bordel et j'ai été déportée. Vous pensez peut-être que j'ai eu de la

chance, mais ce n'est pas vrai. Un jour ils reviendront me chercher et si je ne pars pas avec eux ils me tueront et, peut-être, ma famille aussi. Une fois qu'ils arrivent au village et que l'on signe leur contrat, tout est fini. Et moi, qui voulais être institutrice.

(<http://www.miramedinstitute.org/lena.html>)



(b) Les Femmes du Nigéria nous racontent ²

La traite des femmes nigérianes concerne des personnes très jeunes, entre 16 et 22 ans. Elles n'ont atteint que le niveau de l'école primaire au maximum. La plupart d'entre elles ne sont pas mariées, bien que le nombre de femmes mariées augmente.

Recrutement

Le recruteur, soit dans la banlieue, soit dans les bidonvilles près des grandes villes ou en milieu rural, se met en contact avec des femmes ou des jeunes filles susceptibles d'être trompées ou qui veulent émigrer. Ce recruteur est, généralement, une femme d'un certain âge, appelée une *madame* ou *Mama-Loa* (un nom qui signifie prêtresse). La présence de recruteurs-femmes est le premier nouveau élément quand il s'agit de la traite au Nigéria. Elle dominera le processus, en déployant son influence culturelle comme contrainte non-physique sur les femmes, victimes de la traite. Le rôle des femmes est important. Les victimes de la traite feront allusion à la *Mama-Loa* pendant et après leur voyage de migration en Europe. Elles lui enverront de l'argent pour payer la dette à l'organisation ou pour être remis à leur famille.

D'habitude, les recruteurs offrent aux victimes ciblées la possibilité de travailler et d'étudier en Europe; souvent un travail comme domestique leur est proposé. D'autre part, certaines comprennent bien qu'il s'agit d'un service sexuel quelconque. Les trafiquants demandent de l'argent aux femmes pour organiser le voyage. Puisqu'elles n'ont pas d'argent elles sont obligées de signer un contrat où elles promettent de travailler en Europe comme domestique. En raison des dettes contractées et des menaces

envers leurs familles, les femmes sont contraintes à se prostituer. Malgré le fait que le système est fondé sur l'escroquerie et la force, les Nigérianes semblent être désormais conscientes qu'il s'agit bien de la prostitution. La prostitution à l'étranger est devenue, en fait, une option pour les femmes pauvres au Nigéria.

Le rituel des serments

L'autre aspect qui caractérise la traite au Nigéria est le lien fort qui s'établit entre la femme victime de la traite et les trafiquants, un lien basé sur des "contrats" rituels qui ont leur origine dans le vaudou. Ces rituels ont lieu à un sanctuaire public au Bénin où dans d'autres lieux où les femmes laissent des vêtements ou d'autres objets personnels. Ces liens et la crainte de punitions physiques (viol, violence, coups) figurent parmi les éléments qui tiennent les femmes dans un état d'asservissement.

Trois niveaux d'asservissement

- Le premier niveau concerne l'organisation centrée sur la *Mama-Loa* au Nigéria. Les membres de ce réseau préparent et organisent la migration des femmes et les poussent dans la prostitution en menaçant leurs parents et leurs familles et en payant les parents pour leurs filles. Une grande part des profits leur reviennent.
- À l'étranger, la *Mama* nigériane représente un autre niveau. La *Mama* recueille les profits, paie le protecteur local et envoie la plus grande part à son homologue au Nigéria.
- Les messagers qui remettent l'argent aux familles des femmes au Nigéria représentent un troisième niveau. L'argent de l'organisation est recyclé dans le réseau financier criminel: la drogue, la traite, le blanchiment.

² Marco A. Gramehna, Coordinator of the Trafficking Task Force, International Organization for Migration - International Conference on New Frontiers of Crime: trafficking in Human Beings and New Forms of Slavery: Verona: 22-23 October 1999.

Le succès à l'extérieur

Le succès à l'extérieur est un autre stimulant; il s'agit du phénomène des "Italos". Ce sont des femmes qui sont retournées au Nigéria ayant gagné de l'argent comme prostituées en Italie. Ces femmes ont un style de vie plus élevé que les autochtones et elles symbolisent pour les filles locales le succès qui les attend à l'étranger. Parmi ces Italos figurent des recruteurs, ou même des *Mama-Loas*.



(c) *L'histoire d'une fille vendue au prix d'un téléviseur*

Lorsque Ngun Chai a vendu sa fille de 13 ans dans la prostitution au prix d'un téléviseur, il a eu un regret - qu'elle ne lui avait pas rapporté plus.

La Chai a découvert que sa fille aînée ne travaillait pas dans une grande ville de la région, comme l'agent qui l'avait achetée avait promis. Elle était contrainte, au contraire, de vendre son jeune corps dans un bordel de Bangkok à une huitaine d'hommes par jour, dont des touristes sexuels des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et d'Australie. Elle a pleuré.

Mais ses larmes n'étaient pas pour sa fille. "J'aurais dû demander 10.000 baht (159 livres sterling)", a-t-elle dit, au lieu de 5.000 baht (79 livres). Il nous a roulés, celui-là.

Les Thais habitent une hutte à toit de chaume dans le village de Pa Tek aux abords de Mae Sai, une commune bruyante à la frontière nord de l'état militaire du Myanmar, autrefois la Birmanie.

À ce point la tension monte entre les armées rivales et occasionnellement elle conduit à l'échange de coups de feu au-dessus des eaux boueuses de la rivière Mae Sai qui sépare les deux pays. Pourtant le début des hostilités sporadiques n'a rien fait pour empêcher les deux principaux commerces dans la ville - les drogues et les filles.

Le Fonds des Enfants des Nations Unies estime qu'un tiers des trafiquants dans le Sud-Est de l'Asie sont âgés entre 12 et 17 ans. Beaucoup

sont achetés et vendus à Mae Sai (Ecosse - dimanche, 6 janvier 2002).



(d) *L'histoire des jeunes albanaises*

Dans le petit village pauvre de Fushar au nord de l'Albanie les jeunes filles disparaissent. L'adolescente Valentina Bica-ku, fille de Frane Bicaku, s'est volatilisée il y a un an. Depuis cela il n'y a aucune nouvelle.

Gjin Lieshi a perdu deux filles dont l'une avait 15 ans et l'autre 17. Il dit que deux hommes les avaient prises pour les épouser. Les jeunes filles, au contraire, sont devenues prostituées dans les rues d'Italie; la mafia albanaise les aurait introduites dans le pays clandestinement. C'est un événement qui se reproduit presque tous les jours en Albanie, dans presque chaque ville et village. "Il s'agit d'enlèvement dans la plupart des cas, dit Lydia Bici de la Commission Internationale Catholique pour la Migration. Des mineurs sont enlevés de discothèques, de cafés, même d'écoles". Dans certains villages les familles ont cessé d'envoyer leurs adolescentes à l'école, de crainte qu'elles ne soient enlevées et transportées dans un monde inimaginable.

"La plupart des victimes de la traite a moins de 18 ans", a déclaré Sophie Mosko de l'ONG Save the Children. "Dans l'industrie du sexe on cherche des filles de plus en plus jeunes pour éviter le risque du SIDA". Le nombre de prostituées albanaises dans les rues d'Europe s'élève actuellement à 30.000. Dans un pays qui compte seulement 3 millions d'habitants cela représente presque un pour cent de la population albanaise. Il se peut que la plupart de ces prostituées soient entrées en Europe ayant été victimes de la traite en tant qu'enfants.

Il y a deux ans, Mariana Lieshi, 15 ans, a été éloignée de chez elle par un voisin, propriétaire de magasin, sous le prétexte de vouloir l'emmenager en Italie pour l'épouser. Pendant trois semaines ses parents n'ont pas eu de nouvelles. Puis ils ont reçu une lettre effroyable dans laquelle Mariana a raconté à ses parents comment on l'avait conduite à Skhoder en Albanie du nord, où celui qui

avait voulu l'épouser lui avait dit qu'il n'y aurait aucun mariage. Son vrai projet était de la vendre comme prostituée.

Quand elle avait rechigné, il avait sorti un couteau et l'avait obligée de le suivre. Comme la plupart des filles destinées à la prostitution, Mariana a été emmenée à Vlore, un port au sud du pays, centre de l'industrie de l'enlèvement. Pour traverser l'Adriatique, 112 kilomètres, il suffit de moins de deux heures dans des bateaux ultra rapides. Selon la police albanaise, les bateaux emmènent plus de quarante personnes à la fois.

Quand elles arrivent en Italie elles sont vendues à un proxénète. Leur âge, leur beauté et leur expérience déterminent le prix. Arrivée en Italie, une jeune fille vierge vaudrait \$10.000, selon Degan Ali de l'Organisation Internationale de la Migration. "C'est un investissement réel". Une ancienne prostituée qui avait été enlevée à l'âge de 17 ans a dit que quoiqu'elle ait gagné quelques \$500 par nuit, le proxénète avait tout pris. Un soir il avait trouvé de l'argent qu'elle avait caché dans son slip; l'ayant droguée, il l'avait rouée de coups jusqu'à lui faire perdre connaissance.

Pendant que Mariana était bloquée en Italie, la tragédie se préparait de nouveau pour la famille Lie-shi en Albanie. La soeur de Mariana, 17 ans, a été enlevée, elle aussi, et cette fois une troisième soeur a dénoncé les malfaiteurs. Peu après, a dit son père, Marta a été tuée brutalement. Son corps démembré a été retrouvé dans un sac près de la rivière. Les assassins n'ont jamais été arrêtés (ABCNEWS.com, May 21, 2002).



(e) *L'histoire de Bertha*

Bertha est originaire d'une petite ville de l'état de Delta, qui s'appelle Sapele, près d'Edo. Là, elle habite avec sa soeur. La vie est difficile à Sapele, dit-elle. Ceux qui ont des revenus de 5.000 Naira (\$50) par mois sont parmi les riches. Bertha est coiffeuse, mais elle n'a pas encore fini son apprentissage. Cela lui coûte de l'argent - beaucoup même - donc quand un homme, appelé Onome qu'elle connaissait vaguement lui a proposé de travailler avec sa sœur, propriétaire

d'un salon de coiffure en Allemagne, elle fut très intéressée. Bertha gagnerait suffisamment d'argent pour acheter son apprentissage (en d'autres termes "la liberté"). Bertha demanda à sa propre soeur qui lui conseilla d'accepter l'offre. Onome lui donna une feuille avec une adresse à Ikeja, une banlieue de Lagos, et lui dit de chercher une Volvo. Elle prit un autobus à Lagos et trouva la Volvo. Deux autres filles de Sapele l'ont accompagnée à Lagos.

Elles ne connaissaient pas le nom du chauffeur, mais il les a tout de suite conduites au Ghana, profitant du libre accès permis par l'accord de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (ECOWAS). Elles sont arrivées à Accra à minuit et elles ont été présentées à "M. Shanti" qui a pris les trois jeunes femmes sous son aile. M. Shanti a obtenu un passeport pour Bertha. Elle ne l'a jamais vu, mais elle pense que c'était un vrai passeport avec sa photo. Elles ont dormi à Accra. Puis Bertha est repartie avec M. Shanti à Abidjan, capitale de la Côte d'Ivoire; les deux autres filles devaient suivre plus tard. M. Shanti a dit à Bertha de se faire passer pour sa fille lorsqu'ils ont commencé le voyage en avion pour l'Europe. À l'aérogare Charles de Gaulle à Paris, ils ont pu passer sans aucune difficulté deux contrôles de police où un visage noir suffit généralement pour éveiller la méfiance.

Pour Bertha c'était son premier voyage à l'étranger et elle croyait toujours qu'elle était en route pour l'Allemagne. Ils ont pris un autre avion, cette fois pour Milan. A ce moment-là, Bertha s'est rendu compte qu'elle s'était trompée de pays. "J'ai dit: 'Milan est en Italie, non pas en Allemagne'". Il a répondu qu'il fallait voir quelqu'un mais qu'ils iraient après en Allemagne. Il mentait, bien sûr. Ils ont pris le train à Florence où la soeur d'Onome les attendait. Il s'agissait d'une "*Madame*", c'est à dire une ancienne prostituée qui avait payé sa dette aux trafiquants et s'était transformée en proxénète. "Bienvenue en Italie!" a-t-elle dit. Bertha a répondu tenace qu'elle voulait aller en Allemagne. La "*Grande*" - c'est ainsi que Bertha désigne la *Madame*, était dure. Elle a dit à Bertha qu'elle devait travailler comme prostituée dans les rues. Elle lui a donné des vêtements très décolletés: soutien-gorge transparent et mini-short, elle lui a ordonné de se mettre au travail. Bertha a refusé. On l'a hébergée chez une connaissance: c'était l'impasse totale.

Cela aurait pu être amusant, mais c'était terrifiant. Voilà une femme de vingt-trois ans, seule pour la première fois en Europe, sans papiers, souffrant du décalage horaire, sans vêtements convenables. Personne ne lui avait dit de s'habiller pour l'hiver en Europe. Dans la maison il y avait une vingtaine de filles nigérianes, chacune dans un état psychologique différent. "Les unes étaient affolées", a dit Bertha. "Les autres étaient surexcitées et se comportaient en folles". Est-ce qu'elle leur a parlé? - "Non, je ne m'intéressais point à ce qu'elles faisaient. Je ne voulais pas savoir ce qu'elles gagnaient".

Pendant huit jours la soeur d'Onome a essayé d'obliger Bertha à se prostituer, et pendant huit jours Bertha s'est obstinée. Une autre fille qui habitait dans la même maison et qui vendait des T-shirts lui a signalé un groupe à Florence qui pourrait lui venir en aide. Elle a emmené Bertha à une adresse et l'a quittée. Libérée de la Madame, Bertha est restée un mois avec ces Bons Samaritains et puis elle est retournée à Lagos avec un billet payé par l'Organisation Internationale de Migration (OIM), avec une autre jeune femme à qui nous allons donner le nom de Sonia.

Même après sa fuite, l'aventure de Bertha a continué. Quand elles sont retournées de l'Italie, une religieuse catholique, la Soeur Régina et Bisi Olateru-Olagbegi du Women's Consortium de Nigéria (WOCON) les attendaient. Les deux femmes étaient dans la salle d'arrivée lorsqu'une connaissance qui travaillait à l'immigration les a avertis que d'autres personnes attendaient aussi les deux filles. En effet, ils ont vu des inconnus, un homme

et une femme s'approcher de Bertha et de Sonia. La soeur Régina et Olateru-Olagbegi se sont précipitées puis se sont présentées et ont confronté les nouveau-venus, qui appartenaient sans aucun doute au réseau de la traite. Elles ont pris les deux filles sous leur protection et les ont conduites à un lieu sûr, suivi par les trafiquants. Ces derniers ne se sont retirés qu'à quatre heures du matin. Comment savaient-ils que Bertha et Sonia rentraient c'est un mystère qui a pourtant perturbé les deux filles et leurs sauveurs. Sonia, en fait, était tellement terrifiée qu'elle s'est sauvée sur le coup. On croyait qu'elle avait été enlevée ou même tuée. Elle est revenue plus tard, saine et sauve.

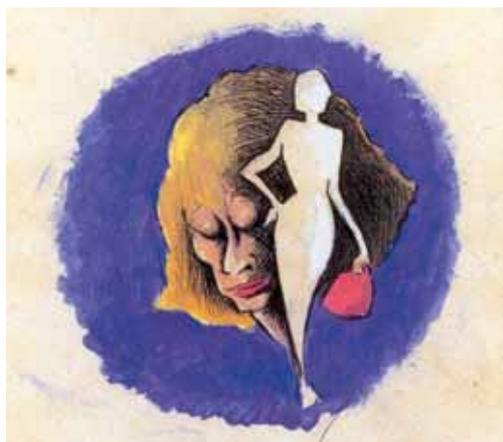
Quant à Bertha, elle a décidé de retourner à sa ville natale de Sapele où elle habite sans se cacher. Un des premiers qui est venu lui rendre visite était Onome, qui l'avait recrutée au début et dont la soeur redoutable avait essayé de la pousser dans la prostitution. La soeur avait téléphoné et Onome voulait savoir pourquoi Bertha était rentrée. "Je lui ai dit que je n'aimais pas ce qu'on exigeait de moi. Je devais me tenir au bord de la route". Bertha et Onome s'évitent autant que possible à Sapele. Onome doit savoir que Bertha est en mesure de l'identifier à la bande des trafiquants. Elle serait le témoin clé dans des poursuites judiciaires. Mais Bertha n'est pas encore arrivée à ce point-là. Une enquête prendrait des mois et elle serait en proie à toutes sortes de menaces. Pour le moment, elle essaie de reprendre la trame de sa vie. Mais elle a raconté son histoire à un avocat à Sapele. Si elle est harcelée, il saura à qui il faudra s'en prendre. Onome et sa soeur ne se sont pas tout à fait tirés d'affaire.

Questions d'Atelier

1. Ayant lu les histoires des victimes de la traite et y ayant réfléchi quels ont été vos sentiments?
2. Qu'avez-vous appris sur la traite? Qui sont les personnes impliquées? Qu'est-ce qui se passe? Quand? Où? Comment cela est-il possible?
3. Écrivez votre définition personnelle de la traite, en commençant par la phrase: "La traite des femmes et des enfants signifie ..."
4. Partagez votre définition avec d'autres et élaborer une définition commune.
5. Lisez la définition des Nations-Unies qui suit et notez les éléments qui figurent dans votre définition et ceux qui manquent.
6. Qu'avez-vous appris en faisant cette comparaison?

Qu'est-ce que c'est que la traite?

Une définition internationalement acceptée de la traite se trouve dans le *Protocole des Nations Unies pour prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, complétant la Convention Contre la Criminalité Transnationale organisée qui déclare*:



(a) “La traite des personnes” désigne le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil des personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d’autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d’autorité ou d’une situation de vulnérabilité, ou par l’offre ou l’acceptation de paiements ou d’avantages pour obtenir le consentement d’une personne ayant autorité sur une autre aux fins d’exploitation.

L’exploitation comprend, au minimum, l’exploitation de la prostitution d’autrui ou d’autres formes d’exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l’esclavage ou les pratiques analogues à l’esclavage, la servitude ou le prélèvement d’organes.

(b) Le consentement d’une victime de la traite des personnes à l’exploitation envisagée, telle qu’énoncée à l’alinéa (a) du présent article est indifférent lorsque l’un quelconque des moyens énoncés à l’alinéa (a) a été utilisé.

(c) Le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil d’un enfant aux fins d’exploitation sont considérés comme une “traite des personnes” même s’ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l’alinéa (a) du présent article.

(d) Le terme “enfant” désigne toute personne âgée de moins de dix-huit ans.

(Article 3)

Janice G. Raymond a identifié quelques-uns des principaux points qui découlent du Protocole comme suit:

- Il y a un consensus international au sujet de la définition de la traite aussi bien qu’un lot accepté des mécanismes de poursuite, de protection et de préventions sur lesquels une législation nationale contre la traite peut être basée, et qui peut servir de base à l’harmonisation des lois de divers pays.

- Les personnes victimes de la traite, particulièrement les femmes prostituées et les enfants travailleurs, ne sont pas considérés comme des

³ Janice G. Raymond, *Guide to the New UN Trafficking Protocol. Protocol to prevent, suppress and punish trafficking in persons, especially women and children, supplementing the United Nations Convention Against Transnational Organized Crime*, Coalition Against Trafficking in Women, North Amherst, 2001, 4-5.

criminels mais comme des victimes d'un crime.

- Toutes les victimes de la traite des personnes sont protégées et non pas seulement celles qui peuvent plaider la force (Art. 3a et b).
- La définition prévoit que la victime ne subira pas le poids de la plaidoirie (Art. 3b).
- Le consentement d'une victime de la traite est indifférent (Art. 3b).
- La définition fournit une couverture compréhensive des moyens criminels par lesquels la traite a lieu, incluant non seulement le recours à la force, la contrainte, l'enlèvement, la tromperie ou l'abus d'autorité, mais aussi les moyens moins explicites, comme l'abus de la vulnérabilité d'une victime (Art. 3a).
- L'exploitation de la prostitution et la traite ne peuvent être séparées. Le protocole reconnaît

qu'une grande partie de la traite a pour but la prostitution et d'autres formes d'exploitation sexuelle (Art. 3a).

- Il n'est pas nécessaire pour une victime de traverser une frontière. Les femmes et les enfants qui sont victimes de la traite chez eux en vue de la prostitution et des travaux forcés dans leurs propres pays sont aussi protégés.
- L'élément clé dans le processus de la traite est son but d'exploitation plutôt que le passage d'une frontière (Art. 3a).
- Le Protocole est le premier instrument des Nations Unies pour contrecarrer ce fléau qui résulte dans la traite des femmes et des enfants victimes, appelant les pays à prendre ou à étendre les mesures législatives ou autres pour décourager ce fléau qui engendre toutes les formes d'exploitation des femmes et des enfants (Art. 9.5).

Questions d'Atelier

1. **Qu'avez-vous ressenti lorsque vous avez lu la définition des Nations Unies sur la traite?**
2. **Quelle sorte d'environnement favorise la traite?**
3. **Le lien entre la traite et la prostitution a toujours été considéré comme significatif; quelles sont les implications qui en résultent?**
4. **Pourquoi celles qui sont victimes de la traite pourraient-elles être prises pour des criminelles? Qui sont en réalité les vrais criminels?**
5. **Pourquoi, selon-vous, les autorités civiles et autres ont-elles été si lentes à agir contre les personnes engagées dans la traite?**
6. **Qu'avez-vous appris en faisant cette comparaison?**

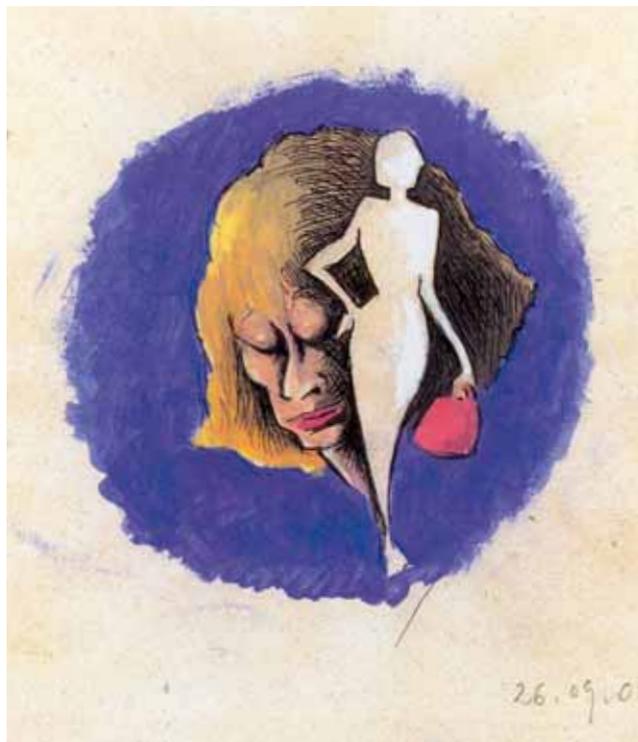
La Nature du Problème⁴

Qui sont les victimes?

- Les femmes et les enfants sont le groupe-clé à cause de leur marginalisation, de leurs ressources économiques limitées et de leur prédominance dans le secteur informel “invisible”.
- Les personnes venant de milieux ruraux et de taudis urbains dans des familles appauvries à salaires bas, particulièrement les femmes travaillant dans de petites fermes, des petits commerces, offrant leurs services, comme laboureurs, dans la voirie et d’autres occupations et petits métiers de statut bas.
- Les minorités ethniques, les indigènes, les tribus des collines, les réfugiés et les migrants en situation illégale.
- Les personnes ayant un faible niveau des niveaux d’éducation, quelques années d’éducation effective, quelques années d’école primaire.
- Les jeunes filles qui se sauvent de chez elles ou qui viennent de familles, s’attendant à ce qu’elles contribuent financièrement à leur soutien, sont des cibles faciles pour les trafiquants.
- Les personnes qui n’ont pas conscience de leurs droits légaux, de leur situation d’exploitées, et qui ne connaissent pas les moyens de se défendre.
- Les femmes et les enfants d’âges divers, allant des bébés aux femmes septuagénaires.

Victimes dans quels buts?

Un large éventail de buts: un grand pourcentage destiné à la prostitution; l’industrie de l’amusement; les ateliers d’exploitation; l’adoption illégale d’enfants; prélèvement d’organes; mariages forcés; mariées par correspondance; les travaux ménagers; les travaux forcés, par exemple, dans la construction, le trafic de la drogue, la mendicité, d’autres formes de travail d’exploitation.



Espoirs?

Promesse de meilleurs salaires; amélioration de la situation économique; soutien de parents et de familles dans les villages; fuite de situation conflictuelle.

L’environnement du travail:

Conditions déplorables; les facilités matérielles sont souvent en dessous des normes acceptables; les conditions de travail et de traitement sont souvent comparables à des pratiques d’esclavage et des environnements de prison; de longues heures de travail; peu de repos ou de récréation; des salaires bas ou inexistant; le montant des salaires est souvent ignoré des travailleurs et retenu par les trafiquants ou employeurs; endettement prolongé à l’égard des trafiquants, employeurs ou propriétaires de bordels et la méconnaissance des conditions d’endettement; travail à risque et dangereux; accès

⁴ Auprès de UNIFEM East and South-East Asia, *Trafficking in Women and Children. Mekong Sub-Region.*

presque inexistant aux facilités sanitaires et médicales; l'abus physique ou sexuel est courant.

Effets Nocifs sur les Femmes et les Enfants (à la fois à long et à court terme):

- *Santé*: les femmes et les enfants courent le risque de grossesses répétées, mortalité des mères, les maladies sexuellement transmissibles et HIV/SIDA.
- *Drogue et d'autres esclavages*: détérioration physique et mentale associée.
- *Menace au bien-être émotionnel*: peur constante d'être arrêté, isolement, être privé de vie

familiale et de système social de soutien; l'humiliation et l'abus causent des traumatismes émotionnels sérieux et ont des conséquences psychologiques nombreuses.

- *Menace à la sécurité physique* par des agents sans scrupules, la police, les douaniers, les employeurs et d'autres personnes.
- *Arrêt par les autorités*: détention, poursuite, exil forcé.
- *Difficultés d'intégration sociale* pour ceux/elles qui retournent dans leurs communautés.
- *Esclavage économique*: les femmes doivent payer le montant qu'exigent les trafiquants pour leur transport et leur documentation.

Questions d'Atelier

1. La traite des femmes et des enfants dans votre pays ou région est-elle considérée comme une violation des droits humains?
2. Quelle est la nature des problèmes de la traite dans votre pays? Qui est victime et pourquoi?
3. Quelle est la relation entre la traite et la prostitution?
4. D'autres organisations et corps inter-gouvernementaux ont défini la traite des femmes et des enfants. Identifiez et critiquez ces définitions.
5. Essayez de savoir si votre pays a signé et ratifié le Protocole des Nations Unies sur la Traite des Femmes et des Enfants:
 - S'il a signé et ratifié, quelle nouvelle législation nationale a été introduite et comment a-t-elle été mise en pratique?
 - Si non, pourquoi? Qu'allez-vous faire pour changer cela?
6. Qu'est ce qui se fait pour prévenir la traite dans votre pays? Certains proposent que la législation de la prostitution soit une des solutions? Êtes-vous d'accord?

L'Étendue du Problème

Cette section décrit l'étendu du problème à un niveau international. Les causes seront analysées ensuite dans la SECTION JAUNE de ce dossier. Lorsque vous aurez étudié la section jaune, vous serez invité à commencer l'enquête et l'analyse de la traite dans votre pays et région.

La traite des personnes affecte virtuellement chaque pays du monde aujourd'hui. La majorité des victimes sont des femmes et des enfants qui sont victimes pour l'exploitation sexuelle. La traite est une des activités criminelles croissantes les plus rapides après les drogues et les armes. Vu la nature clandestine de la traite, il est difficile de recueillir des statistiques, mais il y a des estimations valables.

- Entre 700.000 à 2 millions de personnes sont victimes de la traite des femmes et des enfants chaque année.

Le Sud Asiatique

Au Bangladesh un total de 25.000 quittent le pays chaque année. En mars 2001, 10.000 à 15.000 d'entre elles ont été des victimes annuelles pour l'Inde.⁶ Quelque 4.500 sont destinées au Pakistan et le reste aux pays du Moyen Orient.⁷ Sur les



74 millions de femmes du sud-asiatique comptées comme manquantes, 20 millions sont estimées esclaves dans les bordels de l'Inde. Parmi elles 25% environ sont au-dessous de 18 ans. Les femmes du Népal et du Bangladesh principalement sont dans les centres métropolitains du Mumbai, New Delhi et Kolkata.⁸ Environ 100.000 femmes et jeunes filles du Népal ont été des victimes annuelles vers l'Inde.

Le Pakistan est l'un des principaux pays destinés aux femmes victimes venant du Bangladesh. Les estimations s'élèvent à environ 200.000 femmes entre 12 et 30 ans qui ont été des victimes dans les 10 dernières années seulement.⁹

Les réfugiés et les demandeurs d'asile Afghans, particulièrement les femmes et les enfants, sont devenus une proie facile pour les trafiquants au Pakistan où plus de 200 à 400 migrants sont enlevés chaque mois. ECPAT (End Child Prostitution,

- Le plus grand nombre de victimes vient de l'Asie, avec plus de 225.000 victimes chaque année du Sud-Est asiatique et plus de 150.000 de l'Asie du Sud.
- L'ancienne Union Soviétique semble être devenue la nouvelle source la plus grande avec plus de 100.000 victimes destinées à la prostitution et à l'exploitation sexuelle.
- 75.000 ou plus sont des victimes qui viennent de l'Europe de l'Est.⁵
- 200.000 à 500.000 sont des femmes victimes venant de l'Amérique Latine aux États-Unis et en Europe chaque année.
- 50.000 environ viennent du continent africain.

On peut mieux saisir l'étendue du problème en analysant les estimations suivantes.

Pornography and Trafficking) estime que 20.000 enfants baignent dans la prostitution au Pakistan. Le Sri Lanka est l'une des destinations préférées pour le tourisme du sexe et ce pays est devenu "le paradis des pédophiles". 10.000 enfants au moins entre 6 et 14 ans sont des victimes locaux et des esclaves dans les bordels du Sri Lanka.¹⁰ Parmi les femmes enlevées du pays 17.000 sont des prostituées pour le Koweït.¹¹ Caritas Sri Lanka a rapporté que 450.000 femmes environ ont émigré vers les pays de l'ouest asiatique au milieu des années '90.¹²

⁵ Francis T. Miko and Grace Park, *Trafficking in Women and Children: The U.S. and International Response*, Congressional Research Service Report 98-649 C, May 10, 2000 (Accès <http://usinfo.state.gov/topical/global/traffic/crs0510.htm>, 16.07.02).

⁶ "Landmark Judgement on Bangladeshi Women Trafficking to India", *AP World News*, May 9, 2001.

⁷ The Protection Project, *2002 Human Rights Report On Trafficking In Persons, Especially Women And Children. A Country-by-Country Report on a Contemporary Form of Slavery* (Accès <http://www.protectionproject.org/main1.htm>, 24.07.02).

⁸ Ivi.

⁹ Ivi.

¹⁰ Voir "Landmark Judgement", *AP World News*, May 9, 2001.

¹¹ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

¹² A. Kathleen, *Some Observations from Sri Lanka*, Caritas Sri Lanka, October 1999 (Unpublished paper).

Le Sud-Est Asiatique

On estime à 30.000 les femmes Cambodgiennes qui ont été victimes de la traite et contraintes aux travaux forcés dans les pays voisins d'Asie, particulièrement la Thaïlande, la Malaisie et Taiwan.¹³ Il y a environ 50.000 à 55.000



trafiquants au Cambodge. Parmi eux 40% sont des femmes vietnamiennes et la plus grande partie du reste sont des femmes et des jeunes filles qui ont été enlevées des régions rurales.¹⁴ Le Congrès Mondial contre l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants a rapporté que presque 20.000 enfants sont prostitués au Cambodge.¹⁵

Le gouvernement du Laos PDR estime que plus de 15.000 jeunes de la province du Savannakhet ont cherché du travail en Thaïlande.¹⁶

20.000 à 30.000 femmes et jeunes filles du Myanmar ont été victimes de la traite principalement vers les bordels de Thaïlande. Entre janvier et juillet 2001 plus de 92.000 immigrants birmanes clandestins ont été arrêtés et rapatriés.¹⁷

D'après Gabriella, une ONG Filipino, il y a environ 600.000 femmes prostituées aux Philippines. Autour de 50.000 à 60.000 enfants baignent dans la prostitution. D'autres rapports disent que 60% à 80% ou six à huit sur chaque groupe de dix travailleurs Philippins d'outremer sont des femmes qui travaillent comme aides domestiques ou amuseuses. Pendant les dix premiers mois de 1998, 640.000 Philippins ont quitté le pays pour travailler ailleurs, ce qui est une augmentation de 3.5% sur l'année précédente. Beaucoup ne sont pas répertoriés et il est difficile d'estimer le nombre des victimes de la traite. On estime à 80.000 les travailleurs Philippins non-répertoriés en Corée du Sud à part des 130.000 répertoriés. Au Japon où les femmes Philippines finissent souvent comme amuseuses 35.200 sont des travailleurs clandestins.¹⁸

L'UNICEF rapporte qu'en Indonésie entre 40.000 et 70.000 enfants, principalement des filles, sont piégés dans les réseaux de prostitution infantile. Les femmes Indonésiennes sont des victimes de la traite vers différentes parties du monde. Quelques-uns des chiffres connus sont 58.000 immigrants à Hong Kong et 4.600 de plus prostituées en Malaisie. La Thaïlande est un pays d'origine de la traite du travail, de transit et de destination. D'après le "International Labour Organisation" (ILO), 200.000

à 300.000 sont des victimes de la traite vers la Thaïlande chaque année. Elles viennent principalement du Cambodge, Myanmar et Laos PDR, mais aussi d'autres pays. Les rapports gouvernementaux Thaïlandais sur la traite disent que 60.000 enfants ont été livrés à la prostitution. Un autre rapport estime que 100.000 à 200.000 femmes Thaïlandaises sont dans des bordels et des boîtes de nuit d'autres pays.¹⁹

Les rapports sur le Vietnam disent que depuis 1991 environ 10.400 femmes ont été livrées aux hommes en Chine comme des compagnes par correspondance et beaucoup de ces femmes sont devenues des prostituées. La Coalition contre la Traite des Femmes en Asie du Pacifique rapporte que le nombre s'élève de 60.000 à 200.000 parmi lesquelles 6.3% ont moins de 16 ans.²⁰

L'Asie de l'Est

Au Japon, 90% des 150.000 femmes prostituées sont des femmes victimes de la traite et viennent de différentes parties du monde.

En l'an 2000, la Chine a officiellement diminué son nombre de personnes engagées dans la traite, libérant 110.000 femmes et 13.000 enfants. Il y a un nombre considérable de femmes victimes de la traite, en Chine, et qui sont livrées comme compagnes. On estime qu'autour de 50.000 femmes ont été livrées en mariages non désirés.

Parmi les chiffres disponibles concernant la traite en Corée du Sud il y a le chiffre connu et diffusé



¹³ The Protection Project, 2002 *Human Rights Report*.

¹⁴ Sofianni Subki, "Helping sex slaves", in *Asia Intelligence Wire*, July 18, 2002.

¹⁵ The Protection Project, 2002 *Human Rights Report*.

¹⁶ UNIFEM East and South-East Asia, *Trafficking in Women and Children. Mekong Sub-region*, 23 September 1998 (Accès <http://www.unifem-eseasia.org/Resources/traffick2.html>, 30.07.02).

¹⁷ Ivi.

¹⁸ Gabriela, "Stop Sex Trafficking of Filipino Women and Children!" June 1999 (Accès http://members.tripod.com/~gabriela_p, 30.07.02).

¹⁹ Ivi.

²⁰ Ivi.

par la télévision commerciale du Kazakh qui a rapporté que 2.000 femmes du Kazakhstan travaillent dans l'industrie du sexe de la Corée du Sud. D'après un rapport datant d'avril 2002, jusqu'à 6.000 femmes russes sont entrées dans le pays entre janvier 2000 et mars 2002.²¹ En janvier 2002, la police a arrêté et accusé les membres d'un réseau local d'agents d'emploi et de propriétaires de bars de la Corée du Sud. La même année le "International Organisation for Migration" (IOM) a aidé les femmes péruviennes, victimes de la traite, qui se trouvaient en Corée du Sud.

L'Asie de l'Ouest

L'EAU (Emirats arabes unis) a été un pays destinataire pour plus de 500.000 personnes, la majorité des



femmes venant de l'ancienne Union Soviétique depuis la fin de l'Union Soviétique en 1991. On estime que 2.000 à 3.000 femmes partent pour Israël chaque année. Bien que les chiffres exacts ne soient pas connus, on pense que 10.000 femmes ont été victimes de la traite vers Israël pendant les derniers dix ans, et que près de 25.000 sont encore des victimes dans le pays chaque jour.²²

L'Europe de l'Est

Le Service de Sécurité et d'Intelligence de Moldovie a rapporté que plus de 600.000 citoyens de Moldavie travaillent illégalement en dehors du pays. 70.000 à 80.000 des émigrants sont des femmes et beaucoup tombent dans le piège de la prostitution. On pense qu'autour de 50 à 60 femmes sont victimes d'exploitation sexuelle chaque jour.²³



En 1999, la Strada, une ONG qui travaille sur la traite des femmes, a rapporté que 420.000 femmes de l'Ukraine ont été livrées à la prostitution pendant les derniers dix ans.²⁴ Presque 1000 jeunes filles

par mois quittent seulement une ville d'Ukraine pour chercher de l'emploi à l'étranger. Il y a un nombre croissant de mariées par correspondance qui s'élève à presque 2000 par an.²⁵

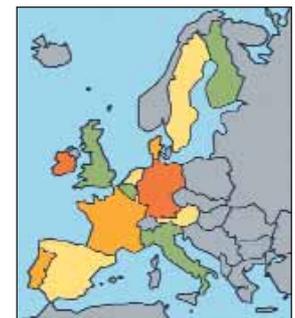
En Pologne, La Strada estime que 1.200 à 10.000 femmes bulgares sont des prostituées. De plus, il y a des femmes victimes venant d'autres pays de l'Europe de l'Est et de l'ancienne République Soviétique. On rapporte qu'en Pologne autour de 15.000 femmes prostituées viennent d'ailleurs.²⁶ Le Rapport du Groupe des Droits de l'Homme dit que 10.000 femmes bulgares sont contraintes à la prostitution. 70% des femmes prostituées de Dubai viennent de Bulgarie.

Plus de 2.000 Lithuanienues par an sont des victimes de la traite vers les pays de l'Europe de l'Ouest.²⁷

On estime qu'entre 175.000 à 500.000 jeunes femmes ont été contraintes à la prostitution dans les Balkans.²⁸

L'Europe de l'Ouest

Tous les pays de l'Europe de l'Ouest reçoivent des femmes victimes de la traite, de tous les pays du monde. Les rapports estiment que 120.000 femmes sont victimes de la traite vers l'Europe de



l'Ouest chaque année, venant de l'Europe du Centre, et de l'Est, et de la fédération russe. De l'Albanie seulement on dit que 30.000 sont sur les routes de l'Europe.²⁹

²¹ "Trapped in modern slavery: Sex trafficking turns Russian women into Korean pawns" *Ben Jhoty* (Accès http://www.koreaherald.co.kr/SITE/data/html_dir/2001/11/02/200111020003.asp, 30.07.02).

²² The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

²³ Minnesota Advocates for Human Rights, *Trafficking in Women: Moldova and Ukraine*, Minneapolis, December 2000, 26. (Accès <http://www.mnadvocates.org/Publications/Women%20Publications/TraffickingReport.pdf>)

²⁴ Ivi.

²⁵ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

²⁶ Ivi.

²⁷ Ivi.

²⁸ "OCSE Examines Forced Prostitution", *Reuters/Central Europe Online*, April 27, 2001.

²⁹ "Albanian Girls Sold Into Sex Trade", *ABCNEWS.com*, May 21, 2001.

Parmi le plus grand nombre de femmes victimes de la traite et venant de l'Afrique, jusqu'à 50.000, viennent de Nigéria. Le plus grand pourcentage sur les routes de l'Europe, particulièrement l'Italie où 30.000 d'entre elles sont des prostituées.³⁰ D'autres femmes et jeunes filles, victimes de la traite de l'Afrique vers l'Europe de l'Ouest, viennent du Ghana, du Maroc, du Bénin et de la Tunisie.

D'après un porte-parole des Nations Unies au moins 75.000 femmes du Brésil ont été victimes de la traite vers l'Europe, particulièrement le Royaume Uni via le Portugal. Dans les Pays-Bas seulement autour de 5.000 Colombiennes sont, dit-on, contraintes à la prostitution, alors que 50% du nombre total des prostituées dans les villes d'Amsterdam, Rotterdam et Utrecht viennent, rapporte-on, de la République Dominicaine.³¹ On estime à 30.000 le nombre de personnes qui travaillent comme prostituées en Espagne; beaucoup d'entre elles sont des immigrantes illégales.³²

L'Afrique

On rapporte que chaque année plus de 50.000 femmes sont victimes de la traite de l'Afrique. Comme mentionné déjà les Nigériennes constituent le plus haut pourcentage (voir l'Europe). Le Service de l'Immigration du Ghana a estimé que 3.582 femmes ont été victimes de la traite de leur pays entre 1998 et 2000.³³

En 1999, il était estimé qu'entre 12.000 et 20.000 Ethiopiennes travaillent au Liban comme femmes de ménage dans des conditions d'abus graves.³⁴ Les chiffres du gouvernement des Etats-Unis montrent que 14.000 femmes et enfants ont été enlevées du Soudan du Sud et envoyés à l'ouest et au nord du Soudan pendant les dernières années.³⁵

La traite des enfants est devenue un problème international dans certaines parties de l'Afrique. En fait l'UNICEF estime que plus de 200.000 enfants sont piégés dans la contrebande internationale dans l'ouest et le centre de l'Afrique.³⁶

En Angola, il existe 10.000 enfants des rues; beaucoup d'entre eux sont poussés dans la prostitution.³⁷

En 2000, d'après une étude faite par le gouvernement Zambien, il est dit qu'autant que 563.000 en-



fants entre 5 et 17 ans étaient voués à quelque forme de travail domestique et de prostitution dans le pays lui-même.³⁸

Se référant aux centaines d'enfants enlevés en Ouganda et au Soudan, par l'Armée de la Résistance du Seigneur, Mary Robinson, l'ancienne Haut Commissaire des Droits de l'Homme des Nations Unies, a dit qu'un grand nombre des 6.000 enfants manquants ont été convertis en combattants, porteurs et esclaves du sexe pour les rebelles.³⁹

En Guinée Equatoriale on estime que 18.000 enfants entre 10 et 14 ans ont été victimes de la traite du Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigéria et Togo. On rapporte qu'en Gambie 49.000 enfants entre 10 et 14 ans sont actifs économiquement.⁴⁰

L'Amérique Latine

Quelques experts estiment qu'au moins 200.000 à 500.000 femmes sont victimes de la traite, de l'Amérique Latine vers les Etats-Unis et l'Europe, chaque année. Dans la République Dominicaine on estime que 50.000 femmes sont prostituées et servent 1.5 millions de touristes du sexe vers le pays chaque année.⁴¹ D'après l'Organisation In-



³⁰ TED case studies, *The Trafficking of Nigerian women into Italy*, January 2002 (Accès <http://www.american.edu/TED/italian-trafficking.htm#r1>, 30.07.02).

³¹ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

³² "Spanish region draws up pioneer legislation to regulate brothel prostitution" *AP World News*, Aug 2, 2002.

³³ "New IOM Figures on the Global Scale of Trafficking", *Trafficking in Migrants - Quarterly Bulletin*, April 2001 (Accès http://www.iom.int//DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/tm_23.pdf, 30.07.02).

³⁴ Ivi.

³⁵ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

³⁶ *Fact Sheet on Human Trafficking* (Accès http://www.undcp.org/trafficking_fact_sheet.html)

³⁷ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

³⁸ Ivi.

³⁹ *Hundreds of Children Will be Sold into Slavery in Africa* (Accès http://ananova.com/news/story/sm_264656.html)

⁴⁰ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

⁴¹ Ivi.

ternationale de Migration (OIM), quelques 70.000 femmes Dominicaines font partie de l'Industrie du sexe hors de leur pays. La plupart sont contraintes à la prostitution par des immigrants-contrebandiers. Les trafiquants, qui recrutent les femmes avec de fausses promesses d'emplois, les font passer illégalement dans des nations telles que l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et l'Argentine aussi bien que des Iles Caraïbes voisines.⁴²

Le Brésil a environ 100.000 enfants qui vivent et travaillent dans les rues et beaucoup d'entre eux sont victimes de l'exploitation sexuelle.⁴³ La traite concerne aussi les filles qui sont envoyées des banlieues urbaines vers les sites miniers éloignés de l'Amazone où les hommes célibataires qui y travaillent les exploitent sexuellement. Au Mexique, presque cent enfants et adolescents par mois tombent dans les mains des réseaux de prostitution infantine qui sont des mafias ou des syndicats du crime organisé.⁴⁴

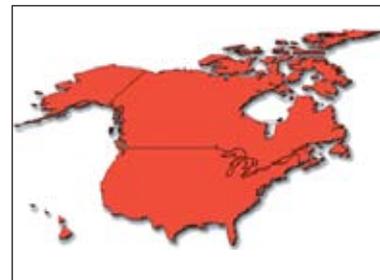
En Colombie, on estime que quelque dix femmes par jour sont victimes de la traite et qu'environ 500.000 femmes et enfants en dehors de la Colombie sont victimes de la l'exploitation sexuelle et du travail forcé. Alors que le conflit interne empire, de plus en plus de femmes et d'enfants sont devenus des victimes potentielles de la traite puisqu'ils cherchent à quitter le pays espérant de trouver de meilleures conditions de vie.⁴⁵

Les médias rapportent récemment qu'en Costa Rica, dans la ville de San Jose seulement, il y a 3.000 jeunes filles et femmes prostituées. C'est une des destinations pour les touristes sexuels, particulièrement pour des milliers venant de l'Amérique du Nord.⁴⁶

Plus de 40.000 enfants baignent dans la prostitution au Vénézuéla. Autour de 24.000 enfants ont été des victimes de la traite de Bolivie vers le nord

du Chili, l'Argentine et le Brésil.

Les États-Unis et le Canada



Les États-Unis sont l'un des pays destinataires des femmes et des enfants victimes de la traite pour des buts sexuels et venant du monde entier. La 'Central Intelligence Agency' (CIA) estime que 50.000 à 100.000 femmes sont victimes de la traite vers les États-Unis. Dans ces 10 dernières années 750.000 femmes ont été exportées aux États-Unis.⁴⁷ D'après l'UNICEF il y a environ 90.000 à 300.000 prostituées mineures dans le pays. On rapporte que le nombre de personnes qui passe illégalement au Canada chaque année s'élève à environ 16.000. Toutefois, il est difficile de dire combien sont contraintes à la prostitution.⁴⁸

⁴² "Trafficking in Women from the Dominican Republic for Sexual Exploitation," *International Organization for Migration*, June 1996. Also "DOMINICAN REPUBLIC-PROSTITUTION IOM denounces forced prostitution of Dominican women", *EFE News Service*, 24th September 2002.

⁴³ Donna M. Hughes, *Factbook on Global Sexual Exploitation*.

⁴⁴ Elena Azola and Diego Cevallos, "Sterile at Age 12, AIDS at 14", *IPS*, 10 February 1998.

⁴⁵ See "New IOM Figures".

⁴⁶ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.

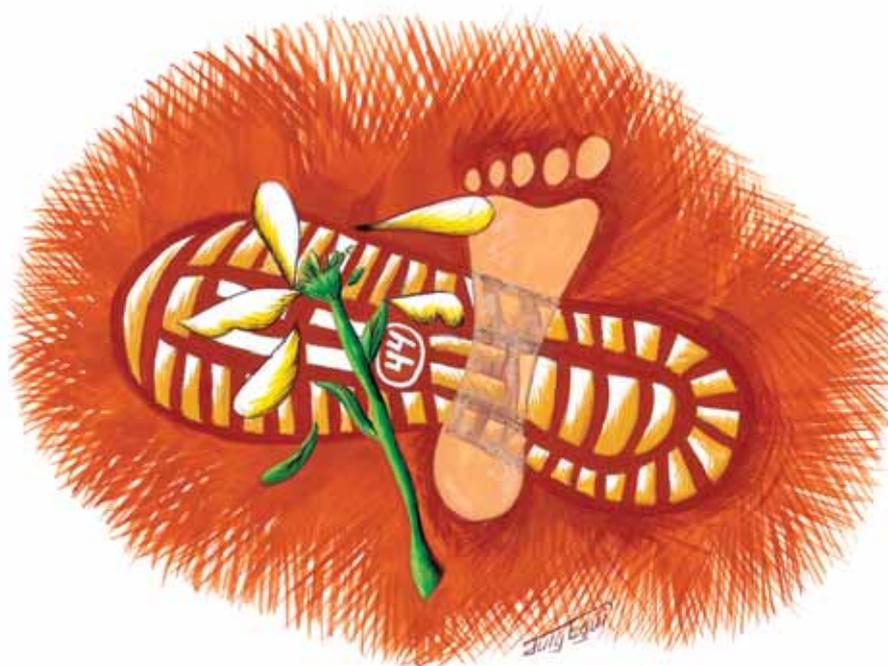
⁴⁷ Ivi.

⁴⁸ Ivi.

Questions d'Atelier

1. Ayant lu cette section 'l'Étendue du Problème' quels sont vos réactions et vos sentiments?
2. Êtes-vous consciente de la traite des femmes et des enfants qui a eu lieu dans votre pays ou votre région? La traite a-t-elle lieu au niveau domestique et/ou international?
3. Pouvez-vous identifier des ONG et d'autres organisations qui travaillent avec les femmes et les enfants victimes de la traite et qui peuvent vous aider pour identifier l'étendue du problème?
4. Quelles sont les conditions économiques, sociales, politiques et culturelles dans votre pays qui contribuent à la montée de la traite en vue de l'exploitation sexuelle?
5. Consultez l'Appendice I, notant les mouvements de la traite vers, à travers ou de votre pays ou région. Qu'est-ce qui vous surprend au sujet de ce mouvement?

Les Causes de la traite



Les Causes

Un regard à la fois sur les facteurs de l'offre et de la demande, qui favorisent la croissance de la traite, peut identifier quelques-unes des causes de la traite. De telles causes peuvent être de plus catégorisées en divers aspects de la vie tels que le socioculturel, l'économique et la politique.

Le côté de l'Offre

Le Socioculturel

- **L'Illettrisme et les occasions inadéquates d'éducation et d'emploi** aussi bien que le manque de perspective en éducation.
- **Le Patriarcat**, qui est la cause principale de la discrimination envers les femmes et les jeunes filles.
- **L'érosion des valeurs traditionnelles**, et la poursuite de la consommation encourage la vente des femmes et des enfants.
- **La discrimination raciale, le racisme et l'intolérance relative** qui rend les femmes de telles communautés plus vulnérables à la traite.
- **Les médias et les nouvelles technologies** qui, à travers la publicité et la commercialisation du sexe, présentent le corps de la femme comme objet de plaisir sexuel seulement.

Le côté de la Demande

Le Socioculturel

- **Les attitudes des hommes** et les perceptions de la femme dans la société, et le statut socio-économique inégal des femmes.
- **La Pornographie** et son rôle dans la croissance de la demande pour le sexe. Ajouter à cela, un usage toujours croissant de l'internet comme véhicule et moyen pour que les trafiquants vendent les femmes et les enfants.
- **Le patriarcat** d'où résulte des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes et la discrimination envers les femmes.
- **Le comportement des consommateurs** avec le fait de commodité et de commercialisation du sexe menant à la considération du corps de la femme comme commodité et objet de plaisir sexuel.

L'Économie

- **Les disparités économiques** dans les pays, et entre les pays et les régions qui sont la cause première du développement de la traite des femmes.
- **Féminisation de la pauvreté** parce que les femmes constituent 70% des pauvres du monde et qu'elles soutiennent leurs familles grâce à des emplois fragiles dans le secteur informel croissant.
- **La globalisation** et son impacte différentiel sur les femmes grâce à la restructuration économique et la période de transition qui restreint les dépenses sociales; ce qui affecte les femmes.
- **Le libéralisme économique** qui relâche les contrôles, ouvre les frontières entre les pays, facilitant la mobilité des populations et la migration illégale.
- **Une affaire lucrative** avec des effets monétaires élevés parce que les femmes sont vendues et revendues plusieurs fois. En même temps il y a moins de dangers d'être arrêtés et cela attire les syndicats de crimes.
- **Le déclin des régimes communistes dans l'Europe de l'Est et du Centre** et des difficultés par rapport à une économie de transition.

La Politique

- **La féminisation de la migration** alors que les femmes entrent sur le marché du travail, avec le manque de contrôle sur la migration du travail; ce qui donne des opportunités croissantes et des canaux pour la traite.
- **Les conflits civils et militaires** poussent les habitants à fuir leur pays. Sur les 25 millions de réfugiés dans le monde 80% sont des femmes et des enfants. Ils deviennent une proie facile entre les mains des trafiquants.
- **La croissance du crime transnational** et l'expansion des réseaux de trafic de drogues agissent en mécanismes pour d'autres formes d'exploitation.
- **Des mécanismes faibles de renforcement légal** et des mesures pour sanctionner les transgresseurs.
- **La corruption** de la police, des responsables de la loi et des artisans de paix.

L'Économie

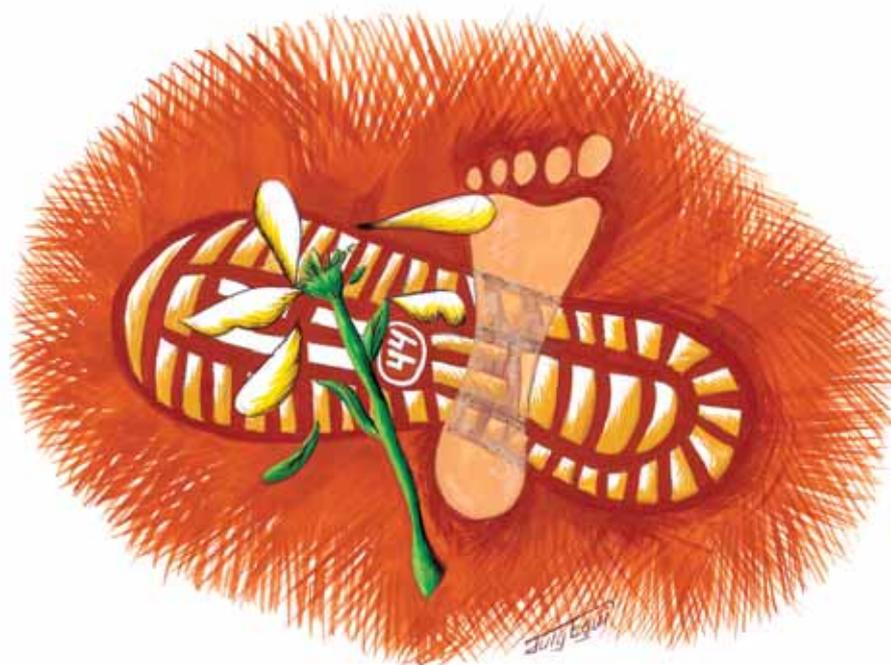
- **La demande des employeurs** pour un marché de travail à bon marché et inapte. La force du travail des femmes se situe dans le statut bas des sphères domestiques et d'amusement dans le secteur informel.
- **Une industrie du sexe commerciale qui s'étend** et une demande croissante pour le sexe. Les façons variées dont elles mettent les femmes et les enfants sur le marché sont: la prostitution, la traite du sexe, le tourisme sexuel, les mariages par correspondance, les clubs de déshabillage, les bars de demi-nues, etc... La croissance dans l'exploitation sexuelle des enfants est due aux préférences des clients masculins pour des femmes et des filles plus jeunes par peur d'être infectés par le HIV.
- **Des politiques de développement** qui vont promouvoir le tourisme, et des modes de développement qui dépendent des travailleurs migrants temporaires.

La Politique

- **Les bases militaires** à la fois passées et présentes ont créé une infrastructure énorme de prostitution.
- **Les relations inégales d'exploitation politique et économique** dictées par le nord qui ont eu comme conséquence une détérioration des conditions de vie dans le sud.
- **Les politiques restrictives de migration** qui ont diminué les possibilités de migration légale.
- **Les ventes d'armes** et l'augmentation de conflits armés dans et entre les pays, cause d'une augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés qui deviennent victimes des trafiquants.
- **Des mécanismes faibles de renforcement légal** de mesures pour sanctionner les transgresseurs.

Questions d'Atelier

1. D'après votre expérience quelles sont les autres causes qui doivent être incluses sous:
 - (a) l'aspect de l'offre: le socioculturel, l'économique et le politique?
 - (b) l'aspect de la demande: le socioculturel, l'économique et le politique?
2. Pouvez-vous analyser les causes déjà identifiées dans le dossier et approfondir comment ces causes ont de l'impact sur les femmes et les enfants?
3. Jusqu'à quel point le patriarcat est-il une des causes principales qui contribue à la traite des femmes et des enfants?
4. Examinez l'effet des médias et des nouvelles technologies par rapport au fait de commodité et de commercialisation du corps de la femme?



Les mécanismes et les techniques de la traite

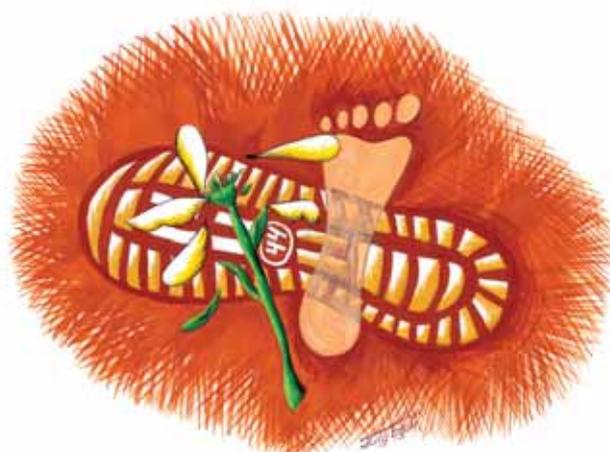
Les réseaux de la traite

- Sont répandus partout, ils sont complexes, opèrent de manière souterraine et sont souvent inaccessibles au système légal.
- Sont constamment changeants et suivent toujours les modes de migrations.
- Sont souvent difficiles à identifier: les trafiquants sont capables de se cacher et de fuir l'arrestation.
- Sont cachés - parce que les victimes de la traite sont des migrants clandestins, et ils restent silencieux et cachés par peur de représailles des trafiquants, et de déportation.
- Sont largement complices des officiers corrompus des États.
- Sont facilités par les progrès technologiques tels le téléphone, le courrier électronique, le courrier, élargissant la sphère des transactions internationales; et ils se servent des nouvelles technologies de communication et d'informations qui les aident à acheter facilement, vendre et échanger des millions d'images et de vidéos.
- Sont des réseaux organisés informels entre les mafias qui opèrent dans les pays d'origine, de transit et de destination.

Les agents clés

Beaucoup de personnes sont impliquées dans le commerce de la Traite, depuis le recrutement initial et l'obtention des femmes et des enfants à leur redistribution mondiale au-delà des frontières.

- Les agents dans les réseaux de la traite.
- Les opérateurs de tours organisés et les agences de voyages (des affaires de 'front').
- Les agences de l'emploi.
- Les intendants et les groupes de trafiquants.
- Les syndicats de crimes avec leurs bases dans beaucoup de pays.



- Les madames des bars, les femmes qui recrutent localement.
- Les parents, les amis et les connaissances.
- Les enseignants.
- Les villageois et les chefs de villages.
- Les 'mamans' et les propriétaires de bordels.
- Les entremetteurs et les proxénètes.
- Les acheteurs, les clients et les propriétaires de bars.
- Les officiels corrompus (e.g.) la police, la douane, l'immigration, les gardes de la paix, les patrouilleurs aux frontières.

Quelques techniques de la traite

- Les contacts des localités: les trafiquants s'assurent de l'aide des habitants du lieu et des villageois pour identifier les familles à risques. Ils prennent contact avec des femmes et des enfants autour des gares routières et des chemins de fer.
- La vente directe: les femmes et les enfants sont vendus aux trafiquants par les parents ou d'autres membres des familles.

- La tromperie: des agents sans scrupule trompent les parents, attirent les femmes et les enfants par de fausses promesses de travail bien payé dans les villes ou de mariages avec de riches partis.
- L'esclavage de la dette: des stimuli économiques aux parents et des négociations qui lient les enfants et les jeunes femmes à l'esclavage du sexe ou à d'autres formes d'exploitation du travail, bien que les détails de ces dettes contractées soient mal définis.
- Le kidnapping: des bandes de criminels ou des intermédiaires enlèvent des femmes et des enfants, les obligent à travailler contre leur volonté et souvent les vendent aux bordels.
- La falsification des documents: de faux documents et de passeports rendent difficile la tâche d'identifier et de suivre les personnes victimes de la traite.
- Les pots-de-vin: communément payés aux divers officiers ou à la police pour obtenir de faux documents ou aux passages des frontières.
- Les moyens de transport: les femmes et les enfants sont transportés à pied, à motocyclette, par mini-bus ou fourgons de passage et par bateau.

Questions d'Atelier

1. **D'après les histoires et d'autres informations que vous avez recueillies jusqu'ici, trouvez un profil de ceux qui font la traite des femmes et des enfants. Êtes-vous surpris de ce que vous avez appris?**
2. **Quels sont les facteurs clés qui se cachent sous la pratique de traiter les femmes et les enfants comme des commodités?**
3. **Pourquoi la traite est-elle considérée comme une forme moderne d'esclavage?**
4. **Êtes-vous conscient des groupes de la mafia qui travaillent par réseau dans le but d'établir la traite dans votre région du monde?**
5. **Par rapport au problème de la traite quelles sources de corruption doivent être dénoncées et comment?**

NOTES

Réflexion Théologique

Une réflexion théologique a été décrite comme:

“un processus qui rassemble les lumières venant de l’expérience, la culture et notre tradition théologique et nous amène à une action pensée, comme résultat”⁴⁹

Les réflexions suivantes sont proposées comme moyen d’explorer notre tradition théologique où nous trouvons des sources riches qui:

- *Peuvent promouvoir la dignité des femmes.*
- *Reconnaître la sexualité humaine comme un don.*
- *Condamner l’exploitation et l’esclavage.*
- *Appeler au respect mutuel dans la relation entre les femmes et les hommes.*
- *Nous inviter à travailler pour la libération de ceux qui sont en esclavage.*

Processus pour réfléchir sur chacune des sections suivantes:

1. *Imaginez que vous rencontrez une femme qui a été victime de la traite... asseyez-vous près d’elle, parlez-lui et tâchez de découvrir ce qu’elle ressent... ensuite notez vos propres sentiments et vos pensées...*
2. *Puis lisez et réfléchissez sur l’une des sections suivantes.*
3. *Quelles sont vos réactions suite à ce que vous avez lu et pourquoi?*
4. *Quels sont les aspects de votre foi chrétienne et de votre vie qui sont mis au défi?*
5. *Identifiez des femmes théologiennes qui sont en train d’écrire sur les femmes et la violence et réfléchissez sur ce qu’elles disent.⁵⁰*
6. *Comment êtes-vous personnellement appelé à l’action?*

⁴⁹ School Sisters of Notre Dame, *Trafficking*, Shalom North America, March 2002, p. 1.

⁵⁰ Par exemple: Mary John Mananzan, Mary Grey, Elsa Tamez, Letty Russell, *Women Resisting Violence: Spirituality for Life*, Orbis Books, New York, 1996.

a: Réflexion aux funérailles de Tina Motoc

(Cette réflexion est écrite par Sr. Eugenia Bonetti MC, pour Tina qui était une fille roumaine de 21 ans, qui avait été victime de la traite vers l'Italie et qui a été trouvée assassinée près de Turin en février 2001)

Tina, pardonne-moi

Tina, pardonne-moi d'oser interrompre ce moment de prière, mais je désire te supplier et te confier un message avant ton retour dans ton pays pour y reposer, après être restée dans la morgue de la ville pendant treize longs mois à cause d'enquêtes judiciaires sans fin.

Au cours de ce dernier salut je voudrais parler au nom de beaucoup de personnes présentes et absentes. Ensemble nous voudrions te demander pardon pour nos responsabilités personnelles et collectives de ta mort. Que tu jeune vie ait été si subitement interrompue pèse lourdement sur nos consciences et nous avons besoin de ton pardon pour trouver la force de continuer la lutte contre toutes les formes d'esclavage et d'exploitation.

- Nous demandons le pardon de ta fille Eliza que tu as laissée en Roumanie quelques mois après sa naissance; nous demandons pardon aussi à ta mère et à toutes les mères qui sont venues en Italie avec le mirage d'une vie pleine d'espérance mais qui ont été anéanties par une mort cruelle et humiliante comme la tienne.
- Tina, pardonne l'hypocrisie de notre société de bien-être et de consommation, occupée au développement et au progrès technologique, mais qui a oublié le respect pour la dignité et le caractère sacré de chaque personne.
- Pardonne la connivence des autorités civiles qui permettent ou tolèrent cette nouvelle forme d'esclavage et ne veulent pas vaincre le "racket" et l'organisation de la traite de personnes humaines, permettant ainsi la mort de milliers de jeunes personnes sans défenses pour des gains honteux.
- Pardonne aux agents chargés de renforcer la loi qui ne t'a pas protégée ni défendue parce que tu étais une étrangère clandestine sans identité et par conséquent dépouillée de toute dignité et liberté.
- Pardonne surtout à ceux qui chaque soir t'ont cherchée, violée et usée comme d'un objet de plaisir seulement pour te rejeter dans les rues comme des déchets collaborant ainsi avec tes tyrans, augmentant leurs gains, et payant une certaine somme destinée à soutenir le crime organisé.
- Pardonne aux autorités religieuses qui n'ont pas pu crier ta peine suffisamment fort et dénoncer l'injustice de ton exploitation et ton rabaissement à l'esclavage. Durant l'Année Sainte du Grand Jubilé tu as attendu en vain que tes chaînes soient brisées et aussi celles de tes compagnes des rues afin que "l'année de grâce et de miséricorde du Seigneur" (Luc 4:19) soit réalisée.
- Pardonne l'attitude de beaucoup de chrétiens qui t'ont jugée et condamnée comme la femme adultère de l'Évangile, parce que tu as "souillé nos rues", tu étais gênante et tu as mis à nu notre fausse honte.



- Je te demande pardon au nom de toutes les femmes parce que nous t'avons laissée seule dans les rues pour vivre ton drame de solitude, d'angoisse et de peur à cause de notre indifférence et de notre silence.
- Je te demande pardon, Tina, même au nom de ton meurtrier qui de manière barbare a mutilé ton jeune corps. Mais il n'est pas le seul responsable de ta mort; en fait, avant d'être frappée, tu étais déjà morte. Combien de personnes ont-elles mis fin aux rêves et aux espoirs de tes vingt ans de vie? Nous sommes tous coupables et co-responsables de ta mort et pour cela nous implorons la miséricorde de Dieu.

Maintenant nous voulons que tu reposes dans la paix et l'amour de Dieu qui est Père de tous les marginalisés, les désespérés, les humiliés et les non-aimés de l'histoire. Il est celui qui "a rejeté les puissants de leurs trônes et élevé les humbles". Il est celui qui a "rassasié les affamés et renvoyé les riches les mains vides" (Luc 2:52-53). Maintenant qu'Il essuie toutes tes larmes et te donne la joie et la paix de la vie éternelle. Que le réconfort de nos prières, notre solidarité et notre participation dans cette grande perte soient pour la petite Eliza et ta famille; que cette perte augmente notre conscience et notre engagement à défendre et à libérer les esclaves du 21ème siècle.

(Paroisse de Jésus, le Rédempteur,
Turin, 23 mars 2002)

b. L'Ancien Testament et l'oppression

D'après Elsa Tamez, il y a 9 mots différents dans l'Ancien Testament qui veulent dire différents genres d'oppression.⁵¹ Quand nous réfléchissons sur la situation des femmes et des enfants victimes de la traite, nous voyons qu'ils souffrent de presque toutes sinon de toutes les différentes sortes d'oppression, parce que la traite est "une offense si choquante contre la dignité humaine et une violation si grave des droits humains fondamentaux" (Jean Paul II). En lisant et en priant les références de l'Ancien Testament, ayez à l'esprit les histoires de femmes qui ont été exploitées de cette façon.

ANAH: signifie "opprimer; humilier; dégrader; assujettir (soumettre), dominer; infliger une détresse; user de force ou violer une femme." Gn. XV.13; Ex III.7; 2 Sam. XIII.12-14; Ps 119,107.

ASHAQ: signifie "opprimer; obtenir par la violence ou extorquer". Pr. 14,31;28,3; Ez. XXII. 7-12; Eccles. V 8; Jér. XXII.3.

LAHATS: signifie "opprimer, serrer, presser ou écraser; harasser, repousser ou renfermer". Ex III.9; Dt. XXVI.7; Es XIX.20; Am. VI.14.

NAGASH: signifie "opprimer, exploiter, user de force, exercer la pression". Ex V.6; X 12; Jb. XXXIX.7.

YAHAAH: signifie "opprimer, exploiter, dominer d'une manière brutale; supprimer, mettre fin à, dépouiller, tromper, voler". Zp III;1; Ez. XXII.3; XXII 6; XXII.25-26; XXII.29.

RATSATS: signifie "broyer, écraser, moudre". Jér. XXII.17; Jb. XX.19; Es XXVI.6; Jg. IX.53; Ps. 74-14.

DAKA: signifie "moudre, pulvériser ou écraser". Ps 72.4; 85.11; 94.5; Jér. XXXIV.10; Es XIX.10; LVII.1; Jb. XXXIV.25.

DAK: signifie "user, opprimer, troubler". Ps 9.9;10-12; 10.17-18; 74.

TOK: signifie "oppression et tyrannie". Ps 55.11; Pr. XXIX.13; Ps 10.7;55.11.

c. Jésus et les femmes prostituées

Dignes d'être connues sont certaines femmes, qui sont décrites comme des prostituées à la fois dans l'Ancien et le Nouveau Testament mais, qui ont pourtant reçu une mention favorable. L'une d'elles était Rahab qui a reçu et caché les espions envoyés

⁵¹ Elza Tamez, *Bible of the Oppressed*, Orbis Books, New York, 1982.

par Josué pour reconnaître la Terre Promise (Josué II.1-21). Son geste de bonté lui a valu un répit pour elle-même et sa famille, lorsque les Israélites ont détruit Jéricho (Josué VI, 22-25). Ensuite il y avait la bonne prostituée qui a offert de laisser son enfant à l'autre prostituée plutôt que de le voir coupé en deux comme le Roi Salomon avait décrété (1 Rois 3.16-28). Le prophète Osée a reçu l'ordre de Dieu: "*allez, épousez une femme de joie et ayez des enfants d'une femme de joie*" comme un signe pour la nation d'Israël (Osée I:2-9; II.1-3).

Dans le Nouveau Testament nous rencontrons la Samaritaine qui a épousé cinq hommes avant de vivre avec celui qui n'était pas son mari (Jean. 4:18). Jésus l'a transformée en une "apôtre" de la nation des Samaritains. Il y avait la femme qui était une pécheresse, qui a lavé les pieds de Jésus de ses larmes et les a oints de parfum. Jésus a dit qu'elle a beaucoup aimé parce que ses nombreux péchés lui avaient été pardonnés (Luc 7:36-50). De plus, il y avait cette femme adultère que Jésus avait sauvé de lapidation par les scribes et les pharisiens. Jésus ne l'a pas condamnée mais lui a pourtant dit: "*Va et désormais ne pêche plus*" (Jean 8:1-11).

(Extrait de RETROUVER LA DIGNITÉ DE LA FEMME NIGÉRIANNE - Une lettre Pastorale de la Conférence des Evêques Catholiques' du Nigéria)

d. La Dignité de la Femme: de l'enseignement social catholique et des lettres de Jean Paul II

Gaudium et Spes:

Le Concile Vatican II a regretté que les droits personnels fondamentaux des femmes ne soient pas universellement respectés:

Tel est le cas des femmes à qui sont niés le droit et la liberté de choisir un mari, d'embrasser un état de vie, ou d'acquérir une éducation ou des avantages culturels égaux à ceux reconnus pour les hommes (La Constitution Pastorale de l'Église, *Gaudium et Spes* #29).

Mulieres Dignitatem:

Jean Paul II dans son exhortation apostolique *Mulieris Dignitatem* (De la Dignité de la Femme, 1988) a dit que l'Église...

...désirait rendre grâce à la Très Sainte Trinité pour le "mystère de la femme" et pour chaque femme - pour tout ce qui constitue la mesure éternelle de sa dignité de femme, pour les "grandes oeuvres de Dieu" qui ont été accomplies en elle et par elle à travers l'histoire humaine (#31).

Lettre aux Femmes (1995):

Dans une Lettre aux Femmes (1995), Jean Paul II dit encore:

La dignité de la femme a souvent été méconnue et sa prérogative mal définie; elle a souvent été reléguée en marge de la société et même contrainte à la servitude. Ceci a empêché la femme d'être vraiment elle-même et il en est résulté un appauvrissement spirituel de l'humanité (#3).

Conférence Internationale sur la Traite des Femmes et des Enfants: Lettre de Jean Paul II

Dans une lettre récente à l'Archevêque Jean Louis Tauran à l'occasion de la Conférence Internationale sur "L'esclavage du vingt-et-unième siècle: La Dimension des Droits Humains à la Traite des Personnes", le Pape Jean Paul II a dit les mots suivants:

Le commerce des personnes constitue une offense choquante contre la dignité humaine et une grave violation des droits humains fondamentaux. Déjà le Concile Vatican II avait qualifié d'infamies: "l'esclavage, la prostitution, la vente des femmes et des enfants, les conditions de travail dégradant où les personnes sont traitées comme des instruments de profit - plutôt que des personnes libres et responsables". Infamies qui "empoisonnent la société humaine, déshonorent leurs auteurs" et constituent "un déshonneur suprême envers le Créateur" (*Gaudium et Spes* #27). De telles situations sont un affront fait aux valeurs fondamentales qui sont partagées pour toutes les cultures et tous les peuples, valeurs enracinées dans la nature même de la personne humaine.

PRIÈRE POUR UNE HALTE À LA TRAITE

O Dieu, nos paroles ne peuvent exprimer
ce que nos esprits peuvent à peine saisir
et nos coeurs sentir

Quand nous entendons parler des femmes et des filles trompées
et transportées dans des endroits inconnus
pour l'exploitation sexuelle et l'abus
à cause de l'avarice humaine et du profit
à notre époque.

Nos Coeurs sont attristés et nos esprits pris de colère
devant la dignité et les droits des femmes
qui sont transgressés par des menaces
des tromperies et par la violence.

Nous dénonçons la pratique dégradante de la traite
et prions pour qu'elle cesse.

Fortifiez les esprits fragiles et les coeurs brisés
Rendez réelles vos promesses
de combler nos soeurs, d'amour
tendre et réconfortant

et renvoyez les exploitants les mains vides.

Donnez-nous la sagesse et le courage
de nous tenir debout en solidarité avec elles
afin que nous toutes ensemble nous trouvions les chemins
vers la liberté qui est votre don à nous tous.⁵²

⁵² SSND Trafficking Reflection Booklet, Canadian Province, p. 10.

Questions d'atelier

- 1. Comment pouvons-nous développer une spiritualité de vie et d'espérance qui puisse résister à la violence envers les femmes et les enfants?**
- 2. Comment peuvent arriver, pour celles qui ont été vendues et traitées comme une commodité, la guérison et l'intégrité?**
- 3. Comment les femmes peuvent-elles changer d'une conception trop étroite de la victimisation et de la violence à une nouvelle vision de force et de courage?**
- 4. Comment confronter les ténèbres de l'exploitation et de l'esclavage et inviter ces hommes et ces femmes engagés dans la traite à une nouvelle façon de vivre?**
- 5. Comment transformer les relations entre hommes et femmes pour que celles-ci soient traitées avec dignité?**

e. Stratégies pour les Congrégations Religieuses et leurs Collaborateurs

La traite des femmes et des enfants est une issue de proportions globales requérant des réponses urgentes et concertées. Une approche totale est essentielle pour alerter les dimensions politiques, économiques, sociales, légales et institutionnelles de la traite. Un réseau complet des différents acteurs, à des niveaux divers, est indispensable pour combattre la traite.

Voici quelques pistes à prendre ensemble. En tant que religieuses nous avons les possibilités d'être engagées dans une action directe avec celles qui sont les victimes de la traite, dans des programmes préventifs d'éducation, dans des programmes de réhabilitation, dans la recherche et la campagne d'influence. Quand les congrégations religieuses collaborent ensemble à un niveau national dans des ateliers et dans des groupes de travail, elles peuvent plus efficacement mettre en commun leurs ressources et leur expertise et devenir des agents de changement.

1. Recherche, recueil de données et diffusion des informations.

- Recueillez les données sur la traite pouvant servir de base à une politique saine et à l'élaboration de programmes (la recherche des données doit être mise à jour).
- Préparez un répertoire sur les organisations nationales et sous-régionales qui travaillent sur la traite.
- Diffusez les données et les informations, en différentes langues nationales.
- Constituez un groupe de recherche interdisciplinaire.
- Faites le lien entre les universités et les personnes qui travaillent "sur le terrain", les organisations et les individus engagés dans les vicissitudes quotidiennes de celles qui sont vulnérables à la traite.
- Servez-vous d'un cadre des droits humains, pour lutter contre les abus et la traite des femmes et des enfants au nom de la loi.

2. Faire prendre conscience et parler

- Mener des campagnes pour faire prendre conscience de la traite au niveau local, national et sous-régional et pour mobiliser les différents groupes: depuis les femmes et les en-

fants jusqu'aux politiques, aux organisations des gouvernements aux ONG, aux congrégations et aux instances religieuses.

- Faire prendre conscience des systèmes collatéraux: les agents de soutien, l'industrie du tourisme, les systèmes de prostitution, la prostitution orientée vers les militaires et comment ils peuvent être reliés à la traite.
- Fortifier les efforts en plaidoyers pour réduire la demande, et inclure un fort organe de sensibilisation du genre sur des issues ayant trait aux femmes et aux enfants.
- Encourager la réflexion théologique et la discussion dans les églises et les paroisses sur l'existence indubitable des "acheteurs" des services du genre et ses implications pour la communauté des femmes et des hommes dans l'église.
- Promouvoir "l'intolérance sociale de la violation des droits humains" que représente la prostitution.
- Intégrer des notions de justice d'économie dans les programmes scolaires.
- Découvrir quelles organisations dans votre quartier sont en train de travailler sur ce problème et les rejoindre.
- Demander à votre école, votre paroisse, au service social d'explorer cette situation pour devenir plus conscient sur les moyens à mettre en œuvre.



3. La Prévention

- Découvrir les causes sous-jacentes de la pauvreté, améliorer l'accès aux opportunités d'éducation et d'emploi, en particulier l'accès des femmes aux ressources de production.
- Promouvoir l'éducation, particulièrement celle des hommes et les garçons sur la traite des femmes et des enfants et ses effets déshumanisants.
- Offrir des moyens de faire une réflexion théologique sur la dignité des femmes et la féminité, et sur le plan de Dieu qui révèle que les hommes et les femmes doivent vivre dans une relation mutuelle.

4. Protection, résultat et réintégration

- Assistance physique, économique, légale, psychologique et spirituelle pour les femmes qui sont victimes de la traite.
- Facilités de formation pour l'emploi et soutien pour les moyens alternatifs de gagner sa vie.
- Programmes pour la réhabilitation et la réintégration dans la société.
- Assistance à la famille des victimes.

5. Plaidoyers et campagnes d'influence des gouvernements

- Ratifier et mettre en pratique les Conventions

Internationales pour promouvoir et protéger les droits des femmes et des enfants qui sont victimes de la traite.

- Revoir, améliorer et mettre en pratique une législation complète au niveau national.
- Revoir les lois sur l'immigration dans le but de combattre la traite.
- Accélérer la formation des agences et leur personnel dans la mise en pratique des lois, incluant la conscientisation du genre.
- Fortifier les mécanismes de renforcement de la loi et punir ceux qui la transgressent.
- Promouvoir l'instruction légale et améliorer l'accès à l'assistance légale.
- Améliorer le traitement des victimes de la traite
- Développer les pistes et fortifier les programmes multidisciplinaires de ré-intégration (e.g.) soins de santé, counselling, éducation et formation, intégration sociale.

6. Créer un réseau

- Créer un réseau efficace entre les congrégations sur le thème de la traite.
- Construire des réseaux avec les ONG et d'autres acteurs aux niveaux locaux, nationaux et internationaux.
- Travailler en collaboration avec d'autres Églises et religions.

Questions d'Atelier

- 1. Quel est l'impact des médias et de la publicité sur notre façon de regarder le corps de la femme?**
 - 2. Comment pouvons-nous défier la normalisation et la globalisation du genre à travers les médias?**
 - 3. Comment la société change-t-elle les femmes en objets et en commodités?**
 - 4. Comment défier les hommes, les clients qui 'achètent' les femmes?**
-
- 5. Où allez-vous commencer?**
 - 6. Quelles actions allez-vous entreprendre maintenant en lien avec votre charisme?**
 - 7. Quelle est la position morale de l'Église? Que pensez-vous de sa doctrine et de son enseignement sur ce problème?**
 - 8. Comment allez-vous créer des réseaux actifs avec les membres d'autres congrégations religieuses et avec les autres?**

f. La Déclaration de l'UISG

La Déclaration suivante était ratifiée par l'Union Internationale des Supérieures Générales qui représente plus de 800 congrégations de femmes religieuses avec 1,000,000 de membres

**Déclaration des Femmes Supérieures Générales
membres de l'Union Internationale des Supérieures Générales
participant à une Session Plénière de l'UISG, tenue à Rome du 6 au 10 mai
et ratifiée par l'Assemblée des Déléguées, le 13 mai, 2001**

Nous, près de 800 femmes Supérieures d'un million de membres
des Instituts Religieux Catholiques à travers le monde
ayant réfléchi sur le thème:
Femmes Religieuses: Plusieurs Cultures, Un Seul Coeur

**Envoyées pour être une présence vivante de la tendresse et de la miséricorde de Dieu
dans notre monde blessé nous proclamons publiquement notre décision de travailler
en solidarité les unes avec les autres**

dans nos propres communautés religieuses et dans les pays où nous sommes
**de dénoncer avec insistance, à tous les niveaux
l'abus et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants**
avec une attention spéciale à
la traite des femmes
qui est devenue une affaire multinationale lucrative.

Nous basant sur notre longue tradition comme éducatrices nous allons continuer
à promouvoir l'éducation et la formation des femmes
dans et en dehors de nos propres organisations
en engageant notre personnel et nos ressources financières
pour assurer le développement intégral des femmes à chaque étape de leur vie
les rendant capables de développer une force intérieure
et une appréciation de leurs dons, d'origine divine pour promouvoir et embellir la vie.

En tant que femmes engagées à défendre les droits humains
**nous déclarons une fois encore notre solidarité avec les pays les plus pauvres
et nous réaffirmons notre résolution de travailler pour
l'abolition de la Dette Internationale.**

En tant que femmes opposées à la continuation perpétuelle de la guerre et de la violence
nous exprimons notre engagement à la création d'une culture de paix
et nous appelons tous les chefs de gouvernements et des compagnies multinationales
à mettre fin à la vente et à l'achat d'armements.

En tant que femmes concernées par la préservation de la Mère Terre
nous agissons quand et où il est possible
**pour mettre un terme à ce comportement de destruction
qui cause le réchauffement global et le changement du climat
et qui menace toutes les formes de vie sur notre planète.**

Nous donnons la garantie de mettre en pratique ces résolutions
à travers un système de réseau
parmi nous et avec d'autres organisations existantes ayant les mêmes préoccupations
dans les Églises et dans la société.

Attentives aux cris qui s'élèvent d'une seule voix de plusieurs cultures
nous répondrons comme femmes, disciples de Jésus Christ
en regardant le monde avec les yeux du coeur
et avec la compassion d'un Dieu aimant.

(Plénière de l'UISG, 2001)

Questions d'Atelier

- 1. Quelles initiatives ont été prises par la Conférence des Religieuses dans votre pays par rapport à la traite?**
- 2. Quelles initiatives spécifiques ont été promues par votre Congrégation et vos collaborateurs?**
- 3. Comment les congrégations d'hommes et de femmes peuvent-elles collaborer pour agir en solidarité en faveur de celles qui sont victimes de la traite?**

NOTES

Annexe 1:

Les tendances globales de l'offre et de la demande

Les pages suivantes analysent le transfert des femmes et des enfants qui sont victimes de la traite au-delà des frontières en vue de l'exploitation sexuelle. Les trafiquants sont des bandes organisées d'hommes criminels qui s'acharnent sur les femmes et les enfants vulnérables dans des pays d'origine plus pauvres et répondant aux demandes d'hommes dans les pays destinataires.

Afrique

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Ghana		Nigéria, Côte d'Ivoire, Togo, Burkina Faso, Italie, Belgique, Pays Bas, Liban, Lybie, Etats Unis ⁵³ , France, Allemagne, Espagne
Nigéria		Italie, Belgique, les Pays Bas ⁵⁴ , Allemagne, Espagne, Royaume Uni ⁵⁵ , Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie
Ethiopie		Bahreïn, Liban, Royaume Uni, Canada, Djibouti, Gibuti ⁵⁶
Mali		Côte d'Ivoire, Nigeria, Arabie Saoudite, Koweït ⁵⁷
Bénin		Liban, Lybie, France, Gabon, Côte d'Ivoire, Togo ⁵⁸
Burkina Faso		Côte d'Ivoire, Ghana, Niger
Bénin, Togo, Cameroun		Gabon
Sénégal		Gambie, Europe et Afrique du Nord * Les femmes et les enfants Gambiens sont victimes de la traite vers la Suède et le Sénégal
Guinée		Les pays de l'Afrique de l'Ouest
Kenya		Arabie Saoudite * Kenya est un pays destinataire pour les femmes de l'Ouganda, du Pakistan et de l'Inde
Libéria		Côte d'Ivoire, Belgique
Les Pays Subsahariennes	Lybie, Maroc	Espagne, Europe de l'Ouest
Zambie, Tanzanie et Mozambique		Malawi * Les femmes du Malawi sont victimes de la traite vers l'Europe et d'autres pays africains
Angola, Ethiopie, Kenya, Mozambique, Sénégal, Tanzanie, Ouganda, Zambie		Afrique du Sud ⁵⁹
Soudan du Sud		Soudan de l'Ouest et du Nord ⁶⁰
Madagascarr		France ⁶¹
Guinée Equatoriale		Espagne * La Guinée est un pays destinataire pour les enfants de Bénin, Burkina Faso, Ghana, Mali, Mauritanie, Nigeria, Togo ⁶²

Le Sud-Est Asiatique

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Cambodge	Le Thaïlande est un pays de transit pour les femmes victimes de la traite au Cambodge	À l'intérieur des régions rurales vers Phnom Phen et d'autres villes À l'extérieur vers la Thaïlande, Taiwan, Singapour, Malaisie
Thaïlande	Singapour, Malaisie, Corée du Sud ⁶³	À l'intérieur du nord/nord-est vers la Thaïlande du centre et du sud À l'extérieur vers l'Asie de l'Ouest, le Japon, Macaw, Malaisie, les Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Suisse ⁶⁴
L'Indonésie	L'Indonésie est un pays de transit pour les femmes victimes de la traite du Moyen Orient (Iraq particulièrement) et de l'Asie Centrale vers l'Australie	Arabie Saoudite, Malaisie, Singapour, Hong Kong, Brunei Darassalam, Taiwan et les Pays-Bas ⁶⁵
Les Philippines	Bahreïn est un pays de transit pour les femmes Filipinos victimes de la traite vers Koweït. Alors que l'Indonésie est la Malaisie sont reliées à l'Asie du Sud et l'Europe de l'Est et du Centre. Les Philippines sont un pays de transit entre la Chine et d'autres pays.	L'Australie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Hong Kong, Japon, Malaisie, Norvège, Pakistan, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Arabie Saoudite, Koweït, Liban, Asie du Sud, les pays Européens et les Etats-Unis ⁶⁶ * Les Philippines sont destinataires pour les femmes victimes de la traite de Bosnie, Géorgie, l'Ukraine et Russie
Myanmar	Myanmar sert de pays de transit pour les villes chinoises victimes vers la Thaïlande du Nord	Thaïlande, Pakistan, Chine
Vietnam		Cambodge, Chine, Malaisie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Etats-Unis ⁶⁷
Région du Mekon Thaïlandaise, Myanmar, Laos, Cambodge, Vietnam et la Province du Sud Yunan de la Chine		Au-delà de la frontière ⁶⁸
Philippines, Myanmar, Cambodge, Laos, le Sud de la Chine, la Thaïlande		Hong Kong

L'Asie du sud et l'Asie centrale

	Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Asie du Sud	Népal		Inde, Hong Kong ⁶⁹ , Thaïlande, Moyen Orient
	Bangladesh		Inde, Pakistan, Moyen Orient
	Inde	L'Inde est aussi un pays de transit pour les femmes de Bangladesh, Népal, Sri Lanka dont les destinations sont le Pakistan, le Moyen Orient, Hong Kong, la Thaïlande.	De l'intérieur, des parties éloignées du pays vers Mumbai, New Delhi et Calcutta De l'extérieur vers Koweït et le Moyen Orient
	Sri Lanka		De l'intérieur, Inde, Moyen Orient, Italie et Australie
	Pakistan	Le Pakistan est aussi un pays de transit pour les femmes afghanes qui tombent dans les mains des trafiquants.	Emirats Arabes Unies, Koweït, Australie * Le Pakistan est aussi un pays destinataire pour les femmes victimes de la Russie, Tadjikistan, Azerbaïdjan, Myanmar, Népal, Thaïlande, Philippines, Afghanistan
Asie Centrale	Kazakistan		Grèce, Israël, Etats du Golfe Persique (principalement les Emirats Arabes Unis), Corée du Sud, Turquie
	Kirghizistan	Le Kirghizistan est aussi un pays de transit pour les femmes de l'Asie Centrale du Kazakistan.	Moyen Orient, Russie, Kazakhstan, Estonie, Turquie, Chine, Allemagne, Inde, Irna, Malaisie, Suède, Qatar, Grèce ⁷⁰
	Tagikistan	La Russie est un pays de transit pour les femmes du Tagikistan dont les destinations sont l'Europe orientale et occidentale.	Europe de l'Est et de l'Ouest, Moyen Orient, Iran, Arabie Saoudite, Syrie, Turquie, Emirats Arabes Unis

L'Asie de l'ouest - l'Asie de l'est et l'Australie

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Azerbaïdjan, Brésil, République Dominicaine, Kazakhstan, Moldavie, Russie, Afrique du Sud, Turquie, Ukraine et l'ancienne Union Soviétique		Israël ⁷¹
Ukraine, Europe de l'Est, Philippines		Jordanie
Sud-Est Asiatique, Amérique Latine [spécialement la Colombie et du Brésil], Europe de l'Est, Philippines, Thaïlande, Indonésie, Sri Lanka, Laos, Chine		Japon ⁷²
Corée du Sud		Etats-Unis, Chine, Hong Kong, Japon * La Corée du Sud est un pays destinataire pour les femmes victimes du Kazakhstan, Philippines, Russie ⁷³
Chine	Il y a eu des cas de la traite de la Chine vers l'Italie parce que les Chinois peuvent facilement obtenir un visa pour la Yougoslavie. Une autre route de la traite de la Chine vers l'Europe passe par la Russie, l'Ukraine, la Hongrie et l'Allemagne.	Cambodge, Laos, Hong Kong, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Italie, Royaume Uni, Europe de l'Ouest, Etats Unis, Mexique, Chili, Equateur, Guatemala, Iles Caraïbes * La Chine est un pays destinataire pour la traite du Kirghizstan, Russie, Vietnam ⁷⁴
Bangladesh, Chine, Fidjis, Indonésie, Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Afrique du Sud, Turquie, Iraq et la Zambie		Australie ⁷⁵

Europe

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Moldavie, Roumaine, Ukraine, Lituanie, Bulgarie, Belarussie	Hongrie	Bosnie Herzegovine ⁷⁶ et d'autres pays Balkans, Macédoie ⁷⁷
Pologne, Hongrie, Bulgarie, Europe de l'Est, Russie et l'ancienne Yougoslavie		<p>Europe de l'Ouest: Allemagne, Italie, France, Suisse, Pays-Bas, Grèce, Autriche, Angleterre, Irlande</p> <p>Moyen Orient: Israël, Arabie Saoudite</p> <p>L'Extrême Orient: Japon, Thaïlande, Etats-Unis, Canada</p> <p>Europe Centrale: Pologne, Hongrie et la République Tchèque ⁷⁸</p>
Fédération Russe	Finlande, Suisse, Géorgie	<p>Finlande, France, Belgique, Grèce, Chypre, Turquie, Pakistan, Japon, Chine, Thaïlande, Commonwealth du Nord des Iles Mariannes, Australie, Etats-Unis, Israël, EUA, Norvège⁷⁹</p> <p>* La Russie est un pays destinataire pour les femmes victimes de la Biélorussie, Moldavie, l'Ukraine</p>
Albanie		Italie, Grèce, Autriche, France, Grande Bretagne, Allemagne, Suisse, Belgique ⁸⁰
Hongrie, Slovaquie, République Tchèque, Slovénie		Autriche
Bénin, Cameroun, Ghana, Nigeria, Sierra Leone, Madagascar		France ⁸¹
Russie, Etats-Unis, Latvie		Finlande
Albanie, Bulgarie, Chine, Hongrie, Libéria, Nigeria, Pologne, Soudan et Thaïlande, Libéria, Nigeria, Soudan, République Démocratique du Congo, Roumanie, Rouanda, les Anciennes Républiques Soviétiques et la Yougoslavie, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana . Moldavie, Ukraine, Kazakhstan ⁸³		Belgique ⁸⁴

Europe

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan	Géorgie, Arménie et Azerbaïdjan servent tous comme pays de transit pour les femmes victimes de l'Asie Centrale, la Russie, l'Ukraine	Turquie, Emirats Unies Arabes et les pays de l'Europe de l'Ouest. * Les femmes de Géorgie sont victimes vers les villes de Grèce, Turquie, Etats Unis, Espagne, France, les Pays-Bas, Allemagne, Grande Bretagne, Belgique, Chypre et Suisse ⁸⁵
Chine, République Tchèque, les pays de l'Europe de l'Est, Kirghizstan, Nigeria, Russie, Ukraine, Hongrie, Belgique, Estonie, Lettonie, Lituanie, Afrique		Allemagne
Hongrie		France, Allemagne, Italie et les autres pays de l'Europe de l'Ouest
Ukraine, Arménie, Russie		Egypte
Moldavie		Asie, Europe, Moyen Orient, Amérique du Nord
Brésil, Colombie, Algérie, République Tchèque, République Dominicaine, Guinée, Maroc, Pérou	Portugal est aussi un pays de transit pour les femmes victimes du Brésil vers l'Europe particulièrement le Royaume Uni	Portugal
Roumanie		Serbie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine, Belgique, Luxembourg, France, Albanie, République Tchèque, Irlande, Italie, Pays-Bas, Espagne, Turquie, Cambodge, Canada et l'Afrique du Sud ⁸⁶

L'Amérique du Nord, du Sud et du Centre

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
République Dominicaine		Austriche, France, Allemagne, Grèce, Haïti, Italie, Pays-Bas, Panama, Portugal, Porto Rico, Espagne, Suisse, Venezuela, Indes Occidentaux ⁸⁷
Haïti, Bolivie, Pérou, Equateur, République Dominicaine, Colombie		Venezuela ⁸⁸ * Les femmes du Venezuela sont victimes de la traite en Espagne et Allemagne
Brésil		Argentine, Allemagne, Israël, Italie, Japon, Pays-Bas, Paraguay, Portugal, Russie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Etats-Unis ⁸⁹ * Au Brésil, Venezuela et Colombie, beaucoup des femmes et jeunes-filles sont enlevées sur la route et deviennent victimes de ce traite dans les centres miniers de l'Amazzone ⁹⁰
Brésil, République Dominicaine, Bolivie, Paraguay, ⁹¹ Cuba, Pérou ⁹²		Argentine
Argentine, Colombie, Pérou		Espagne ⁹³
Colombie	Colombie est un pays de transit pour les femmes qui proviennent du Brésil, Equateur, Venezuela et même des pays africains comme Burundi, Congo, Ghana, Mali, Namibie, Nigéria, Sénégal, Tanzanie	Equateur, Panama, Venezuela, Belgique, Allemagne, Grèce, Pays-Bas, Espagne, Etats-Unis ⁹⁴
Russie, Bulgarie, Colombie, Nicaragua, Panama, Philippines, Afrique, Bolivie, Chine, Cuba, République Dominicaine, Moyen Orient		Costa Rica ⁹⁵
Équateur et d'autres pays de l'Amérique du centre		Guatemala
Honduras		Guatemala, El Salvador et Mexique, Canada

L'Amérique du Nord, du Sud et du Centre

Pays d'origine	Pays de transit	Pays destinataires
Mexique	Le Mexique est un pays de transit pour les femmes victimes de l'Amérique Latine et l'Europe de l'Est vers les États-Unis	Japon
Paraguay		Argentine, Brésil, Allemagne, Italie ⁹⁶
Bolivie	Le Chili est aussi un pays de transit de l'Extrême Orient vers les pays de l'Amérique du Sud et quelques villes des États-Unis (Los Angeles, Houston)	Chili
Amérique du Sud, Malaisie, Philippines, Taiwan, Thaïlande, République Tchèque, Hongrie, Roumanie		Canada ⁹⁷
Brésil, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Mexique, Pérou, Puerto Rico, Russie, Ukraine, République Tchèque, Roumanie, Russie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Chine, Inde, Myanmar, Cambodge, Indonésie, Corée, Laos, Thaïlande, Vietnam, Camérounes, Canada		États-Unis ⁹⁸

Questions d'Atelier

Examinez les tendances de la traite partant de votre pays ou servant de transit ou étant destinataire. Prenez une mappemonde et vous servant de crayons de différentes couleurs, tracez les routes de la traite?

Annexe 1: Notes

⁵³ "New IOM Figures on the Global Scale of Trafficking", *Trafficking in Migrants - Quarterly Bulletin*, April 2001 (Accès http://www.iom.int//DOCUMENTS/PUBLICATION/EN/tm_23.pdf, 30.07.02).

⁵⁴ *Ivi.*

⁵⁵ Chichi Aniagolu, "Nigerian Women and International Prostitution", *The Guardian Online*, May 4, 2001 (Accès <http://www.nguardiannews.com/editorial2/en82043.html>, 29.05.01).

⁵⁶ The Protection Project, *2002 Human Rights Report On Trafficking In Persons, Especially Women And Children. A Country-By-Country Report On A Contemporary Form Of Slavery* (Accès <http://www.protectionproject.org/main1.htm>, 24.07.02).

- ⁵⁷ *Ivi.*
- ⁵⁸ *Ivi.*
- ⁵⁹ *Ivi.*
- ⁶⁰ *Ivi.*
- ⁶¹ *Ivi.*
- ⁶² *Ivi.*
- ⁶³ OWED JUSTICE, *Thai Women Trafficked into Debt Bondage in Japan, September 2000*, Human Rights Watch (Accès <http://www.hrw.org/reports/2000/japan/6-sec-6-7-8.htm>, 12.07.02).
- ⁶⁴ Janice G. Raymond et al., *A Comparative Study of Women Trafficked in the Migration Process. Patterns, Profiles and Health Consequences of Sexual Exploitation in Five Countries (Indonesia, the Philippines, Thailand, Venezuela and the United States)*, March 2002 (Accès (<http://action.web.ca/home/catw/attach/CATW%20Comparative%20Study%202002.pdf>, 16.07.02).
- ⁶⁵ *Ivi.*
- ⁶⁶ Congressional Research Service Report 98-649 C, *Trafficking in Women and Children: The US and International Response*, May 10, 2000 (Accès <http://usinfo.state.gov/topical/global/traffic/crs0510.htm>, 17.07.02); Voir aussi: The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁶⁷ Cf “*New IOM Figures*”.
- ⁶⁸ UNIFEM East and South-East Asia, *Trafficking in Women and Children. Mekong Sub-Region*, 23 September 1998 (Accès <http://unifem-eseasia.org/Resources/Traffick2.html>, 28.03.02).
- ⁶⁹ Congressional Research Service Report 98-649 C, *Trafficking in Women and Children*.
- ⁷⁰ Kubat Otorbaev, “Kyrgystan: Sex Trade Flourishes”, *Institute for War and Peace*, No. 54, June 1, 2001.
- ⁷¹ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁷² *Ivi.*
- ⁷³ *Ivi.*
- ⁷⁴ *Ivi.*
- ⁷⁵ *Ivi.*
- ⁷⁶ IOM, *Trafficking in Migrants Quarterly Bulletin*, Autumn 2000.
- ⁷⁷ “Trafficking in Women to Macedonia”, *IOM Press Briefing Notes*, Friday 23 March 2001 (Accès <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/ukraine/trafmac.htm>, 16.07.02).
- ⁷⁸ Congressional Research Service Report 98-649 C, *Trafficking in Women and Children*.
- ⁷⁹ Donna Hughes, *Trafficking for Sexual exploitation: The Case of the Russian Federation*, 2002, IOM Migration Research Series, June 2002.
- ⁸⁰ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁸¹ *Ivi.*
- ⁸² “Belgian police chief notes success in fighting human trafficking networks” *Asia Intelligence Wire*, July 26, 2002.
- ⁸³ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁸⁴ “Georgia: IOM Releases Study On Human Trafficking”, *IOM Release*, September 14, 2001.
- ⁸⁵ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁸⁶ *Ivi.*
- ⁸⁷ Janice G. Raymond, *A Comparative Study*, 10.
- ⁸⁸ Carmen Gentile, *US: Brazil traffics women for sex trade* (Accès <http://www.upi.com/view.cfm?StoryID=05062002-063558-8771r>, 13.07.02).
- ⁸⁹ Janice G. Raymond, *A Comparative Study*, 10.
- ⁹⁰ “U.S. State Department Trafficking Report Missing Key Data, Credits Uneven Efforts”, *HRW Press Release*, June 6, 2002 (Accès <http://www.hrw.org/press/2002/06/us-report0606.htm#Select> Illustrations of the Report’s Shortcomings: 12.07.02).
- ⁹¹ The Protection Project, *2002 Human Rights Report*.
- ⁹² *Ivi.*
- ⁹³ *Ivi.*
- ⁹⁴ *Ivi.*
- ⁹⁵ *Ivi.*
- ⁹⁶ *Ivi.*
- ⁹⁷ *Ivi.*
- ⁹⁸ *Ivi.*

NOTES

Annexe 2:

Moyens internationaux

Il existe des moyens internationaux qui fournissent un cadre, à l'intérieur duquel les nations peuvent faire face aux problèmes de la traite et autres abus envers les femmes et les enfants. Ces moyens se trouvent spécialement dans les conventions qui existent déjà. Pourtant si ces dispositions sont ratifiées et acceptées, elles sont souvent inapplicables au niveau juridique. Cependant il existe des Déclarations et des Programmes d'Actions des plus grandes Conférences des Nations Unies, qui invitent les gouvernements, les organisations d'État, les ONG et autres associations intéressés à collaborer pour faire cesser ces crimes et les prévenir. Les documents qui appartiennent à cette dernière catégorie ne peuvent pas contraindre au niveau juridique, mais exercent une influence politique et éthique et peuvent donc être utilisés au niveau local, régional et national.

A. DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME - 1948

Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 217 A (III) du 10 décembre 1948. Les articles applicables au problème de la traite des femmes et des enfants sont:

Article 4

Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Article 5

Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

B. CONVENTIONS INTERNATIONALES

1. Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 1949

Approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 317 (IV) du 2 décembre 1949

Entrée en vigueur: le 25 juillet 1951, conformément aux dispositions de l'article 24

Cette Convention consolide d'autres accords internationaux pris auparavant sur le problème de la traite des femmes dès 1904. L'objectif principal de cette Convention est d'établir des moyens efficaces pour combattre toutes les formes du trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution. Pour la première fois dans un document international, cette Convention déclare que la prostitution et le commerce d'êtres humains sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne et compromettent le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté.



2. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) 1979

Adoptée et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/180 du 18 décembre 1979

Entrée en vigueur: le 3 septembre 1981, conformément aux dispositions de l'article 27 (1)

La disposition est la suivante:

Article 6

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées, y compris des dispositions législatives, pour supprimer, sous toutes leurs formes, le trafic des femmes et l'exploitation de la prostitution des femmes.



3. Convention relative aux droits de l'enfant (CRC) 1989

Adoptée et ouverte à la signature, ratification et adhésion par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989.

Entrée en vigueur le 2 septembre 1990, conformément à l'article 49.

Les articles les plus importants de la Convention au sujet du trafic des enfants et spécialement des petites filles à des buts d'exploitation sexuelle, sont:

Article 34

Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. À cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher:

- a) que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale;
- b) que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales;
- c) que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique.

Article 35

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher l'enlèvement, la vente ou la traite d'enfants à quelque fin que ce soit et sous quelque forme que ce soit. .

Article 39

Les États parties prennent toutes les mesures appropriées pour faciliter la réadaptation physique et psychologique et la réinsertion sociale de tout enfant victime de toute forme de négligence, d'exploitation ou de sévices, de torture ou de toute autre forme de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ou de conflit armé. Cette réadaptation et cette réinsertion se déroulent dans des conditions qui favorisent la santé, le respect de soi et la dignité de l'enfant.



4. Convention Organisation internationale du Travail

Les conventions suivantes en matière d'émigration établissent des principes très utiles au sujet de la traite à but d'exploitation sexuelle et d'autres problèmes relatifs à ce phénomène.

- **C97 Convention sur les travailleurs migrants (révisée), 1949**
(Date d'entrée en vigueur: 22:01:1952.)
- **C143 Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975**
(Date d'entrée en vigueur: 09:12:1978.)

- **C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999:** Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (Note: date de l'entrée en vigueur: 19:11:2000)
L'expression "les pires formes de travail des enfants" se réfère précisément à la traite des enfants au but de la prostitution et de la pornographie. L'article continue ainsi:

Article 3

Aux fins de la présente convention, l'expression les pires formes de travail des enfants comprend:

- (a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dette et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- (b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques.



5. Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée visant à Prévenir, Réprimer et Punir la Traite des Personnes, en particulier des femmes et des enfants, Vienne 2000⁹⁹

(Date d'entrée en vigueur: 25:12:2003)

Ce Protocole offre une définition de la traite des êtres humains et donne ainsi une plate-forme commune au niveau des lois et une stratégie pour combattre ces crimes en augmentation rapide, spécialement envers les femmes et les enfants. Les objectifs du Protocole sont les suivants:

Article 2

Le présent Protocole a pour objet:

- (a) De prévenir et de combattre la traite des personnes, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.
- (b) De protéger et d'aider les victimes d'une telle traite en respectant pleinement leurs droits fondamentaux; et
- (c) De promouvoir la coopération entre les États Parties en vue d'atteindre ces objectifs.

C. DÉCLARATION ET PROGRAMME D'ACTION DES CONFÉRENCES INTERNATIONALES

1. Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, Vienne 1993

Les articles importants dans la première partie de la Déclaration et du Programme d'Action sont:

Article 18 (#2)

Les violences qui s'exercent en fonction du sexe et toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels, y compris celles qui sont la conséquence de préjugés culturels et d'une traite interna-

⁹⁹ Les annotations guide du Protocole de l'ONU peuvent se trouver sur internet:
http://www.hrlawgroup.org/initiatives/trafficking_persons/

tionale, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être éliminées. On peut y parvenir au moyen de mesures juridiques et grâce à une action nationale et à la coopération internationale dans divers domaines comme le développement économique et social, l'éducation, la protection de la maternité, les soins de santé et l'aide sociale.

Article 21

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme, se félicitant de la ratification rapide de la Convention relative aux droits de l'enfant par un grand nombre d'États et notant que les droits de l'enfant ont été reconnus dans la Déclaration mondiale et le Plan d'action en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant adoptés par le Sommet mondial pour les enfants, recommande instamment que la Convention soit ratifiée par tous les pays avant 1995 et qu'elle soit effectivement appliquée par les États parties qui devraient adopter toutes les mesures législatives, administratives et autres qui sont nécessaires et affecter un maximum de ressources à cette fin. Dans toutes les actions entreprises, les considérations dominantes devraient être la non-discrimination et l'intérêt supérieur de l'enfant dont les vues devraient être dûment prises en considération. Il conviendrait de renforcer les mécanismes et programmes nationaux et internationaux de défense et de protection des enfants, en particulier des fillettes, des enfants abandonnés, des enfants des rues, des enfants victimes d'une exploitation économique et sexuelle, à des fins notamment de pornographie ou de prostitution ou pour la vente d'organes, des enfants victimes de maladies, dont le Syndrome d'immunodéficience humaine acquise, des enfants réfugiés et déplacés, des enfants en détention, des enfants mêlés à des conflits armés, ainsi que des enfants victimes de la famine et de la sécheresse ou d'autres situations d'urgence. Il faudrait susciter un surcroît de coopération et de solidarité internationales pour étayer l'application de la Convention et les droits de l'enfant devraient recevoir la priorité dans l'action menée à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Dans la seconde partie du document et dans la section B sur "Égalité, dignité et tolérance", entre les paragraphes sur "Condition paritaire et droits humains des femmes", il y a un article selon lequel:

Article 38

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme souligne, en particulier, à quel point il importe de s'employer à éliminer la violence à laquelle sont exposées les femmes dans la vie publique et privée, toutes les formes de harcèlement sexuel, d'exploitation et de traite dont elles sont victimes ainsi que les préjugés dont elles font l'objet dans l'administration de la justice, et à venir à bout des contradictions qui peuvent exister entre les droits des femmes et les effets nuisibles de certaines pratiques traditionnelles ou coutumières, des préjugés culturels et de l'extrémisme religieux. Elle demande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de déclaration sur la violence contre les femmes et invite instamment les États à lutter, conformément aux dispositions prévues, contre la violence dont celles-ci sont victimes. Les violations des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit armé contreviennent aux principes fondateurs des droits de la personne humaine et du droit humanitaire internationalement reconnus. Toutes les violations de cette nature, y compris et en particulier le meurtre, le viol systématique, l'esclavage sexuel et la grossesse forcée, exigent des mesures particulièrement efficaces.

Un autre article suit dans la partie réservée aux "droits des enfants":

Article 48

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme demande instamment à tous les États de venir en aide, en faisant appel à la coopération internationale, aux enfants qui se trouvent dans des situations particulièrement difficiles. Il faudrait lutter activement contre l'exploitation des enfants et contre les mauvais traitements qui leur sont infligés et s'attaquer aux racines du mal. Il faudrait

prendre effectivement des mesures pour lutter contre l'infanticide des filles, l'emploi des enfants à des travaux dangereux, la vente d'enfants et d'organes d'enfants, la prostitution enfantine, la pornographie impliquant des enfants et autres formes de sévices sexuels.



2. La Conférence Internationale sur la Population et le Développement, Caire 1994

Le quatrième chapitre de ce document concerne "l'égalité entre les sexes et la promotion des femmes". En deux endroits il y a des articles qui portent une attention particulière à la violence contre les femmes en se référant tout spécialement à la traite des femmes.

Section A. Promotion des femmes et condition de la femme

Article 4.9.

Les pays devraient prendre toutes les mesures voulues pour éliminer toutes les formes d'exploitation, de sévices, de harcèlement et de violence contre les femmes, les adolescentes et les enfants, ce qui implique d'adopter des mesures de prévention et de réhabilitation des victimes. Les pays devraient interdire les pratiques avilissantes, par exemple le trafic de femmes, d'adolescentes et d'enfants et l'exploitation par la prostitution, et se soucier en particulier de défendre les droits et la sécurité des victimes de ces crimes et ceux qui se trouvent dans des conditions comportant des risques d'exploitation, comme les femmes migrantes, les femmes employées comme personnel de maison et les écolières. À cet égard, il faudrait mettre en place des mesures de sauvegarde et des mécanismes de coopération internationaux pour veiller à l'application de ces mesures.

Section B. La petite fille

Article 4.23.

Il est instamment demandé aux gouvernements de prendre les mesures voulues pour prévenir les infanticides, la sélection prénatale en fonction du sexe, la traite des fillettes et leur exploitation aux fins de prostitution et de pornographie.

Article 10.16.

Il s'agit de:

(c) Empêcher tout trafic international de migrants, en particulier aux fins de prostitution. Et puis, dans un article qui suit, il y a une exhortation adressée aux Chefs d'État

Article 10.18.

Les gouvernements des pays d'accueil comme ceux des pays d'origine devraient adopter des sanctions efficaces contre ceux qui organisent les migrations clandestines, qui exploitent les migrants en situation irrégulière ou qui en font le trafic, en particulier ceux qui se livrent à toute forme de trafic international de femmes, de jeunes et d'enfants. Les gouvernements des pays d'origine, ou les activités d'agents ou autres intermédiaires en matière de migration sont légales, devraient réglementer ces activités afin éviter les abus, en particulier l'exploitation, la prostitution et l'adoption forcée.



3. La Conférence Mondiale des Nations Unies sur la Femme, Beijing 1995

L'objectif de la quatrième critique sur ce sujet "violences contre les femmes" concerne spécifiquement le trafic des femmes aux fins de prostitution, il est suivi de la définition et des mesures incombant aux divers organismes. L'objectif et les mesures à prendre dans ces cas sont:

Objectif stratégique D.3.

Éliminer la traite des femmes et aider les femmes victimes de violences liées à la prostitution et à la traite.

Mesures à prendre

130. Les gouvernements des pays d'origine, de transit et de destination, les organisations régionales et internationales devraient, selon le cas:

- (a) Envisager de ratifier et d'appliquer les conventions internationales sur la traite des êtres humains et l'esclavage;
- (b) Prendre les mesures voulues pour s'attaquer aux racines du mal, et notamment aux facteurs externes qui favorisent la traite des femmes et des petites filles à des fins de prostitution et d'autres formes de commercialisation du sexe, les mariages forcés et le travail forcé, de façon à éliminer la traite des femmes, notamment en renforçant la législation existante afin de mieux protéger les droits des femmes et des petites filles et de punir les auteurs de délits, au pénal comme au civil;
- (c) Renforcer la coopération et l'action concertée de tous les organismes et institutions compétents en matière d'application de la loi en vue de démanteler les réseaux nationaux, régionaux et internationaux de traite;
- (d) Allouer des ressources en vue de mettre en place des programmes complets conçus pour aider les victimes de la traite à reprendre le dessus et les réinsérer dans la société, notamment en leur dispensant une formation professionnelle, une assistance juridique et des soins de santé confidentiels et prendre des mesures pour coopérer avec les organisations non gouvernementales en vue d'apporter une aide sociale et de fournir des soins médicaux et psychologiques aux victimes de la traite;
- (e) Élaborer des programmes et politiques d'éducation et de formation et envisager de promulguer une législation visant à empêcher le tourisme sexuel et la traite, en s'attachant particulièrement à la protection des jeunes femmes et des enfants.



4. Dispositions et initiatives prises ultérieurement pour mettre en action la Déclaration de Beijing et la plate-forme d'Action, New York 2000.

Dans les articles qui regardent la violence contre les femmes, il est question de la traite, il y a même des articles entiers qui parlent de ce sujet.

Dans la section des "mesures à prendre par les chefs d'État au niveau national", Les articles demandent de:

Article 70

- (a) Prendre des mesures appropriées pour affronter les facteurs premiers, y compris les facteurs externes, qui encouragent la traite des femmes et des enfants à des fins de prostitutions ou d'autres formes de commercialisation du sexe, les mariages forcés et les travaux forcés afin d'éliminer la traite des femmes, et aussi renforcer la législation en vigueur en vue d'une meilleure protection des droits des femmes et des enfants et de punir les coupables aussi bien par des mesures pénales que civiles.
- (b) Créer, appliquer et renforcer les mesures efficaces pour combattre et éliminer toute forme d'exploitation des femmes et des enfants au moyen d'une stratégie contre la traite qui consiste, en outre, en mesures législatives, en campagnes de prévention, en échanges d'informations, en assistance, protection et réinsertion des victimes et en poursuites de tous les coupables impliqués y compris les intermédiaires.

- (c) Dans le cadre de la législation et en accord avec les politiques nationales, prendre en considération le cas des victimes de la traite, en particulier les femmes et les enfants, et ne pas les condamner pour entrée illicite et séjour illégal, tenant compte de leur situation de victimes exploitées.
- (d) Saisir l'opportunité de créer ou de renforcer un organisme national de coordination, par exemple un rapporteur national ou un organisme interministériel avec la participation de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour encourager l'échange d'informations et pour s'appuyer sur des faits, des causes profondes, des facteurs et des tendances de la violence contre les femmes et en particulier de la traite.
- (e) Assurer la protection et l'aide des femmes et de leur famille, développer et renforcer les politiques pour le soutien et la sécurité des familles.

Un autre groupe d'articles se trouve dans la section D. "Mesures à prendre au niveau national et international de la part des gouvernements, des organismes nationaux et internationaux, y compris les Nations Unies, des groupes financiers nationaux et internationaux et de tous les organismes compétents".

Article 97

- (a) Intensifier la coopération entre les Pays d'origine, de transit et de destination de la traite pour l'empêcher, la réprimer et la punir, spécialement celle des femmes et des enfants.
- (b) Soutenir les négociations en cours sur le projet de protocole pour la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes, surtout de femmes et d'enfants et qui doit être inséré dans le texte de la Convention des Nations Unies contre le Crime Organisé Transnational.
- (c) Dans ce cas, poursuivre et soutenir les stratégies nationales, régionales et interministériels pour réduire les dangers encourus par les femmes et les enfants, y compris les réfugiées, les évacuées, les travailleurs émigrés victime de la traite, renforcer la législation nationale définissant ultérieurement le crime de la traite dans tous ses aspects et renforçant les peines en conséquence, adopter des politiques et des programmes sociaux et économiques, comme par exemple des initiatives d'information et de sensibilisation pour prévenir et combattre la traite des personnes, surtout des femmes et des enfants, poursuivre les irréductibles de la traite, offrir des mesures de soutien, d'aide et de protection des personnes objets de la traite dans leur pays d'origine et de destination, et faciliter le retour en aidant à leur réintégration dans leur pays d'origine.



5. Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée: Déclaration et Programme d'Action, Durban 2001

Dans le Plan d'Action, les nombreux articles qui regardent le trafic des femmes et des enfants, soulignent de façon particulière les discriminations variées auxquelles sont soumises les femmes qui font partie des communautés qui subissent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance.

Article 38

- Reconnaît** que les victimes de la traite sont particulièrement exposées au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l'intolérance qui y est associée et invite les États à veiller à ce que toutes les mesures adoptées contre la traite des êtres humains, et en particulier celles qui concernent les victimes de ces pratiques, soient conformes au principe de non discrimination internationalement reconnu, qui comprend l'interdiction de la discrimination raciale et l'accès à des voies de recours légales;
- b) À mettre un terme à l'impunité et à poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, y compris les crimes sexuels ou à motivation sexiste commis contre les femmes et les fillettes et à identifier, rechercher, poursuivre et punir les personnes ayant des fonctions de di-

rection qui se rendent responsables de tels crimes, notamment en les commettant, en les ordonnant, en les provoquant, en les encourageant, en les facilitant ou en contribuant de quelque autre manière à leur perpétration ou à une tentative faite pour les perpétrer.

La troisième partie du Plan d'Action sur les "Mesures de prévention, d'éducation et de protection pour le déracinement du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance au niveau nationale, régional, et international" contient les articles suivants:

Article 63

Encourage les entreprises, en particulier les industriels du tourisme et les fournisseurs d'accès à l'Internet, à se doter de codes de conduite visant à prévenir la traite des personnes et à protéger les victimes de la traite, notamment de la traite aux fins de prostitution, contre la discrimination raciale et sexuelle, et à promouvoir leurs droits, à sauvegarder leur dignité et à assurer leur sécurité.

Article 64

Invite instamment les États à concevoir et mettre en œuvre, et éventuellement renforcer, aux niveaux national, régional et international, les mesures tendant à prévenir, combattre et éliminer toutes les formes de la traite des femmes et des enfants, en particulier des filles, dans le cadre de stratégies globales de lutte contre la traite regroupant mesures législatives, campagnes de prévention et échange d'informations. Elle invite aussi instamment les États à affecter les ressources nécessaires à la réalisation de programmes globaux d'assistance, de protection, de traitement, de réinsertion sociale et de réadaptation des victimes. Les États assureront ou renforceront la formation à cet égard des agents de la force publique, de l'immigration et d'autres services concernés appelés à s'occuper des victimes de traite.

Les incitations au niveau national se trouvent dans la section: "Mesures législatives, judiciaires et administratives, réglementation et autres mesures de prévention et de protection contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée".

Article 69

Engage vivement les États à adopter et à appliquer, s'il y a lieu, des lois réprimant la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants et le trafic des migrants, en tenant compte des pratiques qui mettent en danger la vie d'êtres humains ou s'accompagnent de diverses formes d'asservissement et d'exploitation, comme la servitude pour dettes, l'esclavage, l'exploitation sexuelle ou l'exploitation dans le travail; encourage aussi les États à créer, s'il n'en existe pas déjà, des mécanismes destinés à combattre ces pratiques, et à affecter des ressources adéquates à l'application des lois et à la protection des droits des victimes, et à renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale, notamment avec les organisations non gouvernementales d'aide aux victimes, afin de combattre la traite des êtres humains et le trafic de migrants.

Poursuites contre les auteurs d'actes racistes

Article 88

Invite les États à ériger toutes les formes de traite de personnes, en particulier de femmes et d'enfants, en infraction criminelle et à condamner et sanctionner les trafiquants et les intermédiaires tout en assurant protection et assistance aux victimes de la traite dans le respect absolu de leurs droits fondamentaux.

Dans la partie sur "Éducation aux droits de l'homme pour les fonctionnaires de l'État et les professionnels" l'article qui se rapporte à la traite des femmes est le suivant:

Article 139

Engage vivement les États à faire en sorte que les membres des forces de l'ordre, les fonctionnaires de l'immigration et autres fonctionnaires concernés reçoivent une formation ou une formation renforcée en ce qui concerne la prévention de la traite des personnes. Cette formation devrait être axée sur les méthodes à employer pour empêcher cette traite, poursuivre les trafiquants et protéger les droits des

victimes, y compris pour protéger celles-ci des trafiquants. Elle devrait inclure la nécessaire prise en considération des questions relatives aux droits de l'homme ainsi que des problèmes qui concernent particulièrement les enfants et les femmes et encourager la coopération avec les organisations non gouvernementales, d'autres organisations compétentes et d'autres éléments de la société civile.

Dans la quatrième partie sur: "Recours utiles, voies de droit, réparations et autres mesures à prévoir aux échelons national, régional et international" l'article sollicite le développement des programmes pour la société en question et énumère les passages qui regardent la traite des personnes avec une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Article 158

Constate que ces injustices de longue date ont sans conteste contribué à la pauvreté, au sous-développement, à la marginalisation, à l'exclusion sociale, aux disparités économiques, à l'instabilité et à l'insécurité qui touchent tant de personnes dans différentes parties du monde et en particulier dans les pays en développement. La Conférence reconnaît la nécessité de mettre au point des programmes de développement économique et social en faveur de ces sociétés et de la diaspora, dans le cadre d'un nouveau partenariat fondé sur un esprit de solidarité et de respect mutuel, et ce dans les domaines suivants.

Traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

Dans la cinquième partie intitulée: "Stratégies visant à instaurer l'égalité intégrale et effective, notamment coopération internationale et renforcement des mécanismes mis en place par l'Organisation des Nations Unies et autres mécanismes internationaux pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée", deux articles demandent l'élimination des causes premières de la traite et l'adoption d'autres mesures pour prévenir ce phénomène:

Article 174

Demande instamment aux États de prendre de nouvelles mesures ou de renforcer celles qu'ils ont déjà prises, y compris par le biais de la coopération bilatérale ou multilatérale, en vue de s'attaquer aux causes profondes du racisme, telles que la pauvreté, le sous-développement et l'inégalité des chances, dont certaines peuvent être liées à des pratiques discriminatoires qui font que des personnes, en particulier les femmes et les enfants, sont vulnérables à la traite, ce qui peut engendrer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Article 175

Encourage les États, en coopération avec les organisations non gouvernementales, à lancer des campagnes visant à indiquer clairement quels sont les possibilités, limitations et droits en cas de migration, de façon à mettre chacun, et en particulier les femmes, en mesure de prendre des décisions en connaissance de cause et à empêcher que ces dernières ne soient victimes de la traite;

Dans la section qui regarde la "Coopération régionale & internationale" l'article demande la passation de conventions pour faire face au problème de la traite.

Article 186

Encourage les États à conclure des accords bilatéraux, sous/régionaux, régionaux et internationaux pour faire face au problème de la traite des femmes et des enfants, en particulier des fillettes, ainsi qu'au trafic illicite des migrants.

Une autre section invite les Nations Unies à envisager la déclaration d'une décennie de lutte contre la traite:

Article 201

Recommande que l'Assemblée générale envisage de proclamer une année ou une décennie des Nations Unies contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes, des jeunes et des enfants, en vue de protéger leur dignité et leurs droits.

6. La Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants: “Un monde digne des enfants”. Document final de la Session extraordinaire, New York 2002

La section A du document qui définit les “Objectifs, stratégies et mesures”, contient une troisième partie réservée à la “Protection des abus, de l’exploitation et de la violence”. Il y a un groupe d’articles qui mentionnent spécifiquement la traite des enfants pour l’exploitation sexuelle.

3. Protection contre la maltraitance, l’exploitation et la violence

Article 41

La guerre, la violence, l’exploitation, le délaissement et toutes les formes de maltraitance et de discrimination sont responsables des souffrances et de la mort de centaines de millions d’enfants. De par le monde, des enfants vivent dans des conditions particulièrement difficiles, sont irrémédiablement handicapés ou gravement blessés par des conflits armés, viennent grossir les rangs des populations déplacées ou réfugiées, sont victimes de catastrophes naturelles et causées par l’homme, telles que notamment l’exposition aux rayonnements et produits chimiques dangereux, se ressentent du fait que leurs parents sont des travailleurs migrants ou appartiennent à d’autres groupes défavorisés sur le plan social, ou sont confrontés au racisme, à la discrimination raciale, à la xénophobie et à l’intolérance qui y est associée.

Le trafic, la contrebande, l’exploitation physique et sexuelle et l’enlèvement, de même que l’exploitation économique des enfants, voire sous ses pires formes, sont des réalités quotidiennes pour les enfants dans toutes les régions du monde, et la violence au sein de la famille et la violence d’ordre sexuel contre les femmes et les enfants demeurent de graves problèmes.

Dans plusieurs pays, les sanctions économiques ont des répercussions sur les plans social et humanitaire sur la population civile, en particulier les femmes et les enfants.

Article 42

Dans certains pays, la situation des enfants subit le contrecoup de mesures qui ne sont pas en conformité avec le droit international et la Charte des Nations Unies qui font obstacle aux relations commerciales entre les États, entravent la pleine réalisation du développement social et économique et nuisent au bien-être de la population des pays touchés, avec des conséquences particulières pour les femmes et les enfants, notamment les adolescents.

Article 43

Les enfants ont le droit d’être protégés contre toutes les formes de maltraitance, de délaissement, d’exploitation et de violence. Les sociétés doivent éliminer toutes les formes de violence à l’encontre des enfants. Nous nous engageons donc à:

- a) Protéger les enfants contre toutes les formes de maltraitance, de délaissement, d’exploitation et de violence;
- b) Protéger les enfants contre des répercussions des conflits armés et veiller au respect du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l’homme;
- c) Protéger les enfants contre toutes les formes d’exploitation sexuelle, y compris la pédophilie, la traite et le rapt;
- d) Prendre immédiatement des mesures efficaces pour éliminer les pires formes de travail des enfants, telles qu’elles sont définies dans la Convention No 182 de l’Organisation internationale du Travail et élaborer et appliquer des stratégies pour éliminer le travail des enfants qui est contraire aux normes acceptées au niveau international;
- e) Améliorer le sort des millions d’enfants qui vivent dans des conditions particulièrement difficiles.

Parmi les stratégies et les mesures proposées, une section entière est intitulée: “Élimination du trafic et de l’exploitation sexuelle des enfants”.

Article 40

Prendre d’urgence des mesures nécessaires aux niveaux national et international pour mettre fin à la vente d’enfants et de leurs organes, aux sévices sexuels dirigés contre des enfants et à l’exploitation des enfants à des fins sexuelles, y compris à la pornographie exploitant des enfants, à la prostitution d’enfants et à la pédophilie, et lutter contre les marchés existants.

Article 41

Sensibiliser au caractère illégal et aux conséquences nocives des sévices sexuels dirigés contre les enfants, ainsi que de l’exploitation – y compris sur l’Internet – et du trafic des enfants à des fins sexuelles.

Article 42

Mobiliser l’appui du secteur privé, y compris l’industrie du tourisme, et des médias pour mener une campagne contre l’exploitation et le trafic des enfants à des fins sexuelles.

Article 43

Déterminer les causes profondes, y compris les facteurs externes, de l’exploitation sexuelle et de la traite des enfants et mettre en œuvre des stratégies préventives pour prévenir cette exploitation et cette traite.

Article 44

Protéger la sécurité des victimes du trafic et de l’exploitation à des fins sexuelles et apporter un appui à leur réadaptation et réintégration.

Article 45

Prendre les mesures nécessaires, à tous les niveaux voulus, et selon que de besoin, pour ériger en délits passibles de poursuites pénales, conformément à tous les instruments internationaux pertinents et applicables, toutes les formes d’exploitation sexuelle et de violence sexuelle à l’encontre des enfants, y compris au sein de la famille ou à des fins commerciales, la prostitution des enfants, la pédophilie, la pornographie mettant en scène des enfants, le tourisme à caractère sexuel impliquant des enfants, le trafic, la vente d’enfants et de leurs organes et la pratique du travail forcé des enfants ou de toute autre forme d’exploitation des enfants, tout en veillant à ce que le système de justice pénale traite les enfants victimes en veillant à ce que leur intérêt supérieur soit une considération primordiale.

Article 46

Surveiller et échanger les informations aux niveaux régional et international sur le trafic transfrontière des enfants; renforcer la capacité de la police des frontières et autres responsables de l’application des lois d’arrêter le trafic et assurer ou renforcer leur formation à respecter la dignité, les droits humains et les libertés fondamentales de tous ceux qui sont victimes de trafic, notamment les femmes et les enfants victimes de ce trafic.

Article 47

Prendre les mesures voulues, notamment dans le cadre d’une coopération accrue entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales, le secteur privé et les ONG, pour lutter contre l’utilisation criminelle des technologies informatiques, notamment aux fins de la vente d’enfants, la prostitution d’enfants et la pornographie exploitant des enfants, le tourisme sexuel pédophile, la pédophilie et autres formes de violence et de sévices contre les enfants et les adolescents.

D. LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE STATUT DE ROME 1998

(Date d'entrée en vigueur: 10:07:2002.)

Dans l'article qui se réfère aux "Crimes contre l'humanité", une petite clause définit crime contre l'humanité l'exploitation sexuelle dans le contexte d'un conflit armé:

Article 7: Crimes contre l'humanité

1. Aux fins du présent Statut, on entend par crime contre l'humanité l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'il est commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque:

g) Viol, esclavage sexuel, prostitution forcée, grossesse forcée, stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable.

Et encore, dans l'article 8 qui concerne les "Crimes contre l'humanité", un appendice énumère:

Article 8: Crimes de guerre

1. La Cour a compétence à l'égard des crimes de guerre, en particulier lorsque ces crimes s'inscrivent dans le cadre d'un plan ou une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis sur une grande échelle.

2. Aux fins du Statut, on entend par "crimes de guerre": XXII) Le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, telle que définie à l'article 7, paragraphe 2, alinéa f), la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle constituant une infraction grave aux Conventions de Genève.

Questions d'Atelier

1. **Étudiez les Conventions variées et les divers Protocoles des Nations Unies qui regardent la traite des femmes et des enfants pour pouvoir interroger les fonctionnaires du gouvernement sur la ratification de ces documents dans votre nation.**
2. **Pouvez-vous contribuer à la sensibilisation des droits des femmes et des enfants? Vous pouvez surtout étudier la Convention des droits de l'Enfant (CRC) et en divulguer largement le contenu?**
3. **Quelles sont les conventions et les protocoles énumérés ci-dessus qui sont ratifiés par le gouvernement de votre pays? Demandez au gouvernement d'y souscrire et de ratifier ces documents s'il ne l'a pas encore fait.**
4. **Si votre gouvernement a souscrit et ratifié ces conventions et protocoles, quelle législation en est résultée? Quelles mesures ont été prises? Jusqu'à quel point les a-t-on mis en pratique?**
5. **En ce moment, quelle pression votre groupe peut exercer sur le gouvernement? De quoi avez-vous besoin pour demander au gouvernement de combattre la traite des femmes et des enfants? Quelle est la manière la plus efficace pour faire pression face à ce problème?**

Annexe 3:

Les réseaux de groupes qui travaillent contre la traite des personnes

(a) Quelques organisations choisies¹⁰⁰

ECPAT international

ECPAT international, 328 Phayathai Road, Ratchathewi, Bangkok 10400, Thaïlande.

(Originellement Fin de la pornographie des enfants dans le tourisme asiatique) Cette organisation a pris un engagement mondial d'exposer la traite et l'abus sexuel des enfants et de coordonner des campagnes en vue de promouvoir une protection légale effective des mineurs au-delà des frontières nationales. ECPAT produit un excellent bulletin de nouvelles.

Site du réseau: www.ecpat.net

Coalition contre la traite des femmes (CATW)

CATW est un ONG ayant un statut consultatif avec le Conseil économique et social des Nations Unies. Les principes de base de cette organisation affirment le droit fondamental des femmes à être libres d'exploitation sexuelle sous toutes ses formes et le droit à l'intégrité sexuelle et à l'autonomie. Le principal objectif de l'organisation est de travailler avec les rédacteurs de politique nationale et internationale, les défenseurs des droits des femmes et des droits humains et les Nations Unies pour en finir avec toutes les formes d'exploitation sexuelle.

Groupe des lois des droits humains

Guide annoté, disponible 'a http://www.hrig.org/initiatives/trafficking_persons

La Strada

La Strada est un programme international qui oeuvre en Hollande, en Pologne, en Bulgarie, dans la République Tchèque, en Macédoine, en Bosnie et en Herzégovine, en Biélorussie et en Ukraine depuis 1991. Cette organisation considère la traite des femmes comme un problème humain crucial, et par suite comme une violation des droits des femmes. Aussi se concentre-t-elle sur la prévention de la traite des femmes, soutient les victimes de la traite des femmes, influence la législation et la diffusion de renseignements au sujet de ce problème. Elle vise aussi à établir des réseaux en vue de soutenir les victimes et d'instruire et de sensibiliser les femmes et les filles contre les dangers possibles de la traite. Site du réseau: www.ecn.cz/lastrada/index.html

Filles Captives

C'est une organisation sans but lucratif dédié à la prévention et la fin de la traite des enfants au moyen de l'éducation. Le groupe fut créé au début de 1997 par un petit groupe de femmes et d'hommes qui se sont rendus compte du problème de la traite en visitant le Népal. Dégoûtés de cette pratique ils sont passés à l'action en formant Les Filles Captives.

Site du réseau: www.captivedaughters.org/Who_We_Are.html

¹⁰⁰ Plusieurs groupes travaillent au niveau de la traite des femmes à partir des perspectives se référant aux valeurs. Pour cela la mention de l'organisation ou du site internet ne peut être considérée comme une approbation totale de la part du *Groupe du Travail JPIC sur la traite des femmes et des enfants*.

Coalition pour l'abolition de l'esclavage et de la traite

Les principaux objectifs de cette Coalition sont: assister les victimes de la traite pour reprendre une vie saine et normale grâce à la coordination de service direct dans les domaines de la santé physique et mentale et la formation aux aptitudes de l'emploi et aux services éducationnels; assurer la disponibilité de personnes victimes de la traite pour servir de témoins physiques, pour contribuer à la poursuite des trafiquants devant les tribunaux; assurer un abri sûr et de toute sécurité aux personnes victimes de la traite et un centre de ressources pour fournir une formation continue; information et recherche, pour créer un modèle qui puisse être utilisé dans d'autres régions du pays; travailler avec des organisations internationales, des agences gouvernementales et non-gouvernementales, en vue de procurer un rapatriement approprié et sûr et une réintégration aux personnes victimes de la traite qui retournent dans leur pays d'origine.

Site du réseau: www.trafficked-women.org/main.html

Projet du trafic Kvinnodorum

Les buts de ce projet sont de: susciter la prise de conscience de la traite chez les femmes et les filles; construire un réseau national et régional autour de la mer Baltique à travers les frontières organisationnelles, géographiques et idéologiques; développer des stratégies et des activités spécifiques pour contrer la traite et travailler en faveur de celles qui en sont les victimes.

Site du réseau: www.qweb.kvinnoforum.se/trafficking/

Fondation contre la traite des femmes (STV)

La fondation a débuté au commencement des années 80, en réponse au problème du tourisme de la prostitution, que l'on faisait alors grandement connaître au public. Des organisations féminines, les ONG en développement et divers groupes d'activités, surtout dans les régions où le tourisme de masse devenait le paradigme alternatif du développement, s'éveillaient au fait que non seulement les ressources naturelles mais aussi les ressources humaines, telles que les jeunes femmes de leurs pays étaient échangées contre la monnaie étrangère.

Site du réseau: www.bayswan.org/FoundTraf.html

(b) Réseaux de Congrégations religieuses

SOLWODI (Solidarité avec les femmes en détresse)

Solwodi fait partie du programme pastoral de l'Église. Il fut fondé à Mombasa au Kenya, en 1985, par Sr. Lea Ackermann MSOLA. Les services offerts par SOLWODI consistent à conseiller et à soutenir, à susciter une prise de conscience et à promouvoir l'éducation publique sur le problème de la traite des femmes ou de la prostitution et à créer des projets pour la réintégration des victimes par le soutien financier et des programmes de création d'emplois.

Contact: Propstei sta. 2. 56154 Boppard. Germany. Tel +49 6741 2232 Fax. +49 6741 2310

Werkgroep Religieuzen Tegen Vrouwenhandel (WRTV) ou Fondation hollandaise des Religieuses contre la traite des femmes

Ce groupe fut fondé en 1991 par Sr Michel Keesen. Elle prit l'initiative de former un Réseau national hollandais de Religieuses opposé à la traite des femmes. Le principal objectif du groupe est de travailler à la prévention de ce mal, en suscitant une prise de conscience et en ouvrant un refuge pour les victimes de la traite en Hollande. Ces religieuses ont publié des feuillets soulignant les dangers de tomber victime de la traite qui sont traduits dans environ 30 langues et distribués dans soixante pays.

Contact: Boîte postale 104 - NL 2120 AC Bennebroek, Hollande. Courrier: srtv@antenna.nl

COLWOD (Collaboration avec les femmes en détresse)

Cette organisation fut fondée par Sr Constance Gemme MSOLA pour prendre soin des femmes en détresse à Tamale, Ghana, Afrique de l'Ouest. Certains objectifs de Colwod sont les suivants: identifier les jeunes filles et les femmes qui pourraient devenir la proie de promesses faites par des trafiquants ou de leurs agents, susciter une prise de conscience de la pratique inhumaine de la traite des femmes et offrir soutien, assistance et conseil aux femmes en coopération avec d'autres groupes.

Contact: Boîte postale: 163, Tamale, Ghana, Afrique de l'Ouest.

Soeurs du Bon Pasteur

La mission de la Congrégation est la réconciliation et le contact avec les gens, spécialement avec les femmes et les filles qui ont connu l'injustice, l'oppression et l'aliénation par suite de circonstances de la vie ou de structures sociales injustes. Les Soeurs du Bon Pasteur s'engagent à travailler contre la traite des femmes. Elles ont établi un réseau international comprenant leur propre communauté ainsi que d'autres ONG qui travaillent contre la traite et toute autre exploitation sexuelle des femmes. Les Soeurs du Bon Pasteur forment une organisation non-gouvernementale avec un statut consultatif spécial aux Nations Unies par le Conseil social et économique (ECOSOC).

USMI (Union des Supérieures majeures italiennes) - Mobilité ethnique - Secteur "Traite" - Italie

USMI (L'Union des Supérieures majeures italiennes - Femmes) ont un service spécial traitant du "Trafic des êtres humains" depuis 1995. Les principales tâches de ce service sont de former un réseau avec les organismes gouvernementaux, avec des associations et des bénévoles, avec les Ambassades et les Consulats et avec la force policière, en vue de poursuivre en justice les trafiquants et de protéger les victimes. USMI forme et coordonne les services de 200 soeurs qui travaillent à plein temps dans 80 maisons de secours (refuge, premier abri, foyer intermédiaire et maison autonome) en vue de la réhabilitation et de la réintégration de victimes de la traite. Elles collaborent également avec l'Organisation internationale de migration (OIM) pour le rapatriement volontaire des victimes. Elles suscitent la prise de conscience parmi les congrégations religieuses et les communautés chrétiennes au sujet des milliers de femmes et de mineures immigrantes qui sont victimes de la traite vers l'Europe et qui viennent des pays en voie de développement pour exploitation sexuelle. USMI coopère aussi avec les religieuses de communautés des pays d'origine pour fournir assistance et réintégration aux femmes qui retournent chez elles.

UNION DES SUPÉRIEURES MAJEURES ITALIENNES, Via Zanardelli, 32, 00186 Roma,

Tel.: 06-68.400.555, Fax: 06-68.80.19.35

Courrier: migrantes.usmi-n@pcn.net

Comité pour le soutien de la dignité des femmes (COSUDOW)

Il y a un organisme créé à Benin City en 2001 par la Conférence du Nigéria des religieuses (NCWR). Ses principaux objectifs sont: de fournir des renseignements aux paroisses, aux écoles, et aux villages en vue de prévenir "l'exode" de jeunes vers les "terres promises"; de trouver et de protéger les familles contre l'extorsion possible de trafiquants; de recevoir et de conseiller les victimes qui retournent chez elles, grâce à un projet financé par le Gouvernement italien; de collaborer avec les autorités du gouvernement local en vue d'assister les filles qui ont été expulsées des pays d'Europe par des étrangers illégaux.

Comité pour le soutien de la dignité des femmes, Sr Florence Nwaonuma, SSH, Boîte postale 35, Benin City. Etat de Edo - Nigéria Tél./Fax 00234 52 255763

Courrier: cosudow@infoweb.abs.net

Coordination nationale contre la “Traite des femmes et des mineures”

Cet organisme est formé de représentants (es) de plusieurs institutions catholiques - Caritas Italia, Migrants, USMI, UISG, USG, CIMI, Gruppo Abele. Ils se rencontrent régulièrement pour apprendre et prendre conscience de la traite et pour étudier de nouvelles stratégies d'intervention. Ils prennent part à des réunions ministérielles au niveau national et européen dans le but de soumettre des propositions aux autorités concernant des solutions appropriées et une législation adéquate. Le groupe produit un matériel d'études pertinentes et organise des cours de formation et des séminaires pour le personnel religieux et laïc. Il est actif depuis 1995.

Coordination nationale contre la “Traite des femmes et des mineures”,
a/s Caritas Italiana, Viale Baldelli, 41, 00146 Roma, Tél. 06-541921 Fax 06-5410300

CNCA (Coordination Nationale des Groupes d'accueil - Coordination nationale des Centres de refuge)

Ce réseau italien a débuté en 1998 et il opère à un niveau national. Il compte 197 membres et 90 groupes d'observateurs, tous travaillant en des domaines différents d'assistance sociale. Quelque 30 groupes locaux oeuvrent contre le trafic des femmes en concentrant leurs efforts spécialement pour assurer des programmes de soutien social et de protection aux personnes victimes du trafic, selon l'Article 18 du Décret gouvernemental numéro 286/98.

Communauté d'accueil de coordination nationale, a/s Association “En route”,
Via Aldo Moro, 88/90, 64014 Martinsicuro (Teramo).

Coatnet

Coatnet est un réseau d'organisations catholiques opposées au trafic des femmes. Il vise à renseigner et aider les victimes du trafic et les personnes qui veulent les aider. Coatnet informe également les femmes qui émigrent de leurs droits légaux dans le pays qui les reçoit.

Site du réseau: www.coatnet.org/103.htm

Courrier: martina.liebsch@caritas.de

(c) Sites WEB

Rapport UNODCCP

Programme global contre le trafic des droits humains. Mis à jour 1999 -2002

http://www.odccp@odccp.org/trafficking_human_beings.html

Le trafic des personnes, un guide pour ONG (2002)

Cette brochure du Département de la justice des E.U.A. s'adresse aux ONG à titre de fournisseurs de services et aux autres organisations basées sur la communauté, pour servir de guide de référence en vue d'aider les victimes du trafic.

<http://www.ojp.usdoj.gov/ovc/publications/infores/tip.htm>

La vidéo des Nations Unies sur le trafic des personnes en vue des travaux forcés

La vidéo a des versions de 30 et de 60 secondes et est disponible en diverses langues. Le but est de les utiliser dans une campagne globale de télévision pour susciter une prise de conscience du Trafic.

http://www.undcp.org/trafficking_tv_campaign_2002.html

Le guide annoté du nouveau Protocole des Nations Unies sur le trafic

C'est un instrument pour aider les avocats à créer une structure légale pour lutter contre le trafic humain et influencer la politiques.

http://www.hrlawgroup.org/initiatives/trafficking_persons/

Projet d'inter agences sur le trafic des femmes et des enfants dans la sous-région du Mékong
<http://www.undp.org.vn/projects/ras98h01/index.htm>

Rapport du Secrétariat général des Nations Unies sur le trafic des femmes et des filles
<http://www.un.org/womenwatch/daw/followup/trafficking.html>

Groupement opérationnel contre le crime organisé dans la région de la Mer Baltique
<http://www.balticseataforce.dk/Trafficking/Trafficking.htm>

Guide annoté des ressources Internet sur le trafic des femmes
http://www.yorku.ca/iwrrp/trafficking_directory.htm

Projet pour l'élimination du trafic des femmes
<http://www.imadr.org/project/petw/home.html>

Fédération internationale d'Helsinki pour les droits humains: Trafic des femmes: "Une forme d'esclavage"
<http://www.ihf-hr.org/appeals/000619.htm>

Trafic des femmes: Stratégie européenne compréhensive
http://europa.eu.int/comm/justice_home/news/8mars_en.htm

(d) Choix bibliographique

Janice G. Raymond et Al., *Étude comparative de femmes victimes du trafic dans le processus de migration. Méthodes, Profils et conséquences sur la santé de l'exploitation sensuelle dans cinq pays (Indonésie, Philippines, Thaïlande, Venezuela et les Etats-Unis)*, Mars 2002
(Accès: <http://action.web.ca/home/catw/attach/CATW%20Comparative%20Study%202002.pdf>)

UNIFEM de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, *Trafic des femmes et des enfants. Sous-région du Mékong*, 23 septembre 1998
(Accès: <http://.unifem-eseasia.org/Resources/Traffick2.html>).

Donna Hughes, *Le trafic en vue de l'exploitation sexuelle: Le cas de la Fédération russe*, 2002. Série IOM de recherches de migrations, Juin 2002.

Donna M. Hughes, Tours du sexe par Internet dans "Agenda: Journal sur les femmes et le genre (Afrique du Sud)", 1996 Numéro 28, pp. 71-76. (Accès: http://action.web.ca/home/catw/readingroom.shtml?sh_itm=flda869567396816d617d23b641639f3).

Janice G. Raymond, La prostitution comme violence contre les femmes: Obstructionnisme de ONG à Pékin et ailleurs, *Forum international d'études féminines*, 1998, No, 1, pp. 1-9.

Kvinnoforum, *Livre de ressources pour lutter contre le trafic des femmes et des filles. Région de la Mer Baltique, Stockholm Février 2002*.
(Accès <http://www.qweb.kvinnoforum.se/./misc/resurs2002x.pdf>).

Kvinnoforum, *Le trafic des femmes en vue de l'exploitation sexuelle. Carte de la situation et organisations qui travaillent dans les États de Biélorussie, Russie, Baltique et du Nord*, Stockholm. août 1998
(Accès: <http://www.qweb.kvinnoforum.se/papers/traffickingreport.html>).

UNICEF - UNHCHR - OSCE - ODIHR, *Trafic d'êtres humains en Europe du Sud-Est*, juin 2002
(Accès <http://www.unhchr.ch/women/trafficking.pdf>).

Donna Hughes, Emploi des nouvelles technologies de la communication et de l'information pour l'exploitation sexuelle de femmes et d'enfants, *Le Journal de droit des femmes de Hastings*, 2002, pp. 129-148
(Accès <http://www.uri.edu/artsci/wms/hughes/pubvio.htm>).

UNICEF, *Trafic des êtres humains dans le Sud de l'Europe*
(Accès http://www.unicef.org/sexual-exploitation/report_trafficking.html).

L'Institut nordique des Études sur les femmes et recherche sur le genre, *Les corps au-delà des frontières - Prostitution et Trafic des femmes*
(Accès <http://www.nikk.uio.no/publikationer/magasin/mag20021.pdf>).

Le réseau d'action des femmes de Shan, *Licence de violer. L'usage de la violence sexuelle du régime militaire de Birmanie dans la guerre continue de l'État de Shan*
(Accès http://www.shanland.org/shrf/License_to_Rape/license_to_rape.htm)

IOM, *Numéro spécial pour la conférence européenne sur la Prévention et la lutte contre le trafic des êtres humains*, 18-20 septembre 2000, Bruxelles
(Accès <http://www.iom.int/DOCUMENTS/PUBLICATIONS/EN/TB26.pdf>).

Annexe 4:

Comment organiser un atelier

Buts d'un atelier de 5 heures

- Présenter l'importance du problème du trafic
- Examiner les causes sous-jacentes
- Engager une réflexion théologique sur le problème
- Identifier des moyens dans lesquels les participants peuvent s'engager en vue d'une action de prévention ou de réhabilitation.

Voici de simples suggestions sur la façon d'organiser l'atelier.

Si vous avez vos propres idées ou si vous connaissez d'autres exemples qui conviennent à la situation, il vaut mieux ne pas hésiter à tirer parti de vos propres idées.

Le nombre des participants peut varier, le nombre idéal allant de 15 à 20 personnes. Le groupe peut ne compter que des femmes ou un mélange de femmes et d'hommes. Pour certains exercices, l'organisateur (ou l'organisatrice) peut préférer des femmes seulement ou des hommes seulement. Ces mêmes groupes, selon le sexe, peuvent revenir ensemble dans le groupe plus nombreux, quand elles (ils) auront partagé leurs idées dans un groupe restreint. Les groupes restreints aident généralement les gens à parler plus librement.

Schéma de l'atelier

1. Exercice d'introduction	30 minutes
2. Exercice sur l'étendue du trafic	60 minutes
3. Définition du trafic	40 minutes
Pause	20 minutes
4. Travail d'équipe	45 minutes
5. Plénière	45 minutes
6. Réflexion/Prière	30 minutes
7. Conclusion/Évaluation	30 minutes

1. Exercice d'introduction (30 minutes)

Tout d'abord, souhaitez la bienvenue aux participants et résumez les buts de l'atelier. Le groupe peut être assis en cercle. La (le) animatrice (teur) commence par se présenter en donnant son nom et terminera sa présentation en complétant l'expression: "**Pour moi, le trafic signifie**": Chaque membre du groupe est invité à se présenter de la même façon.

2. Exercice sur l'extension du trafic: A o B (60 minutes)

A: En utilisant la section bleue du matériel fourni, décidez lesquels des énoncés suivants sont Vrais ou Faux:

- (a) Le premier contact des femmes avec les trafiquants se fait le plus souvent avec des étrangers
- (b) Vous pouvez prétendre que vous avez fait l'objet d'un trafic quand vous avez été prise par force
- (c) Si vous acceptez d'aller avec une autre personne, vous ne pouvez pas prétendre être une victime du trafic
- (d) Il n'y a pas de consensus quant à la définition du trafic
- (e) Toutes les victimes du trafic sont protégées et non seulement celles qui peuvent prouver qu'elles ont été forcées
- (f) La plus grande partie du trafic a pour but la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle
- (g) Le principal élément dans le trafic est la traversée d'une frontière.

B: Servez-vous de l'annexe 1 et de toute autre information que vous pouvez avoir, spécialement du réseau (web), pour faire cet exercice. Prenez une carte du monde et à l'aide d'un crayon de couleurs tracez les routes du trafic selon ce qui suit:

Crayon rouge: trafic partant de l'Amérique du Sud

Crayon vert: trafic partant de l'Asie

Crayon bleu: trafic partant de l'Afrique

Crayon noir: trafic partant de l'Europe

Crayon jaune: trafic partant de l'Amérique du Nord.

Crayon brun: trafic partant de l'Australie

Faites cet exercice individuellement puis divisez-vous en petits groupes pour dire ce que chacun a appris en faisant cet exercice.

- **Quelque chose vous a-t-il surpris?**
- **Où y avait-il consensus dans ce que vous avez découvert?**
- **Où y avait-il désaccord? Comment l'avez-vous résolu?**
- **Quelles questions se sont posées pour vous? pour le groupe?**

3. Définition du trafic (40 minutes)

En vous servant de la section bleue, chaque personne choisira une histoire de (a) à (e) et la lira attentivement au moins deux fois.

Quand vous aurez fini de la lire, posez-vous les questions suivantes (cf page 8):

- **Quels sentiments avez-vous éprouvés en lisant cette histoire?**
- **Qu'avez-vous appris au sujet du trafic? Quelles sont les personnes impliquées?**
- **Écrivez votre propre définition du trafic en commençant par l'expression: **Le trafic des femmes et des enfants signifie....****

Formez des groupes et partagez votre réflexion et votre définition avec les autres:

- **Avez-vous été surpris(e) par quelque chose?**
- **Où y avait-il consensus dans ce que vous avez découvert?**
- **Où y avait-il désaccord? Comme l'avez-vous résolu?**
- **Quelles questions se sont posées pour vous? pour le groupe?**

4. Travail de groupe - Causes et mécanismes (45 minutes)

Divisez le groupe en deux; un groupe examinera la section jaune (Les causes) et le second groupe examinera la Section jaune (Les mécanismes), en répondant aux questions suivantes:

Section jaune (les causes):

Quels sont les facteurs-clés sous-jacents à la pratique du trafic? Faites du remue-ménages et dressez la liste de tous les facteurs possibles. Puis choisissez les 5 facteurs les plus critiques en donnant les raisons de votre choix.

Section jaune (Les mécanismes)

Pouvez-vous mentionner les diverses catégories de personnes qui sont impliquées, soit directement soit indirectement, dans le trafic de femmes et d'enfants. Choisissez trois groupes qui doivent être particulièrement surveillés.

Le résultat de la discussion peut être présenté de façon vivante lors de la session plénière.

5. Plénière (45 minutes)

Chaque petit groupe présentera ce qu'il aura trouvé de façon créative-visuelle, dramatique, jeu théâtral, etc.

On peut ensuite consacrer du temps à la clarification et à la discussion.

6. Réflexion et Prière (30 minutes)

En utilisant certaines ressources du matériel fourni, prenez le temps de:

- d'entendre les plaintes de ceux et celles qui sont victimes de ce trafic
- d'entendre la Parole de Vie qui condamne ce mal et guérit les cœurs brisés
- d'entendre la prise de décision de s'impliquer dans l'action.

7. Conclusion et Évaluation (30 minutes)

Chaque participant, y compris les animatrices (teurs) mentionne un élément, une opinion, un fait qu'il a trouvé impressionnant et intéressant dans cet atelier.

Remerciements

Aux membres de l'Équipe de Travail sur la Traite des femmes et des enfants:

Aux Co-Présidentes: Caroline Price RGS et Patricia Murray IBVM

Aux membres: Bernadette Sangma, FMA
Sheila McGowan, BFB
Marie Establier, RGS
Eugenia Bonetti, MC
Anton de Roper, FCS
Cathy Arata, SSND
Agnes Hassan, OLA
Veronica Brand, RSHM
Filo Hirota, MMB
Karen Gosser, SHCJ
Margaret Doherty, RNDM
Helena Farell, NDC
Annuy Yoonprayong, FICSG

À l'Équipe des Rédactrices et Éditorialistes:

Bernadette Sangma, FMA
Patricia Murray, IBVM

Traduction : Florise Luchmun, IBVM et Adélarde Faubert, FICSG

Aux Imprimeurs: L'Institut des Salésiens Pie XI

Tél. 06.78.27.819 - Courrier: tipolito@pcn.net

Graphistes: Julietta Equi Sánchez, FMA et Alain Damiani

Nous voudrions remercier en particulier:

- Les membres de la Commission de Justice et de Paix de l'USG/UISG
- Caritas International
- Clare Nolan RGS (New York) pour ses conseils et ses commentaires sur le texte terminé

